

SOMMAIRE

Décisions de la Commission permanente	Pages
- Réunion du 29 mai 2017.....	5

Sont **publiés intégralement** les **délibérations** du Conseil départemental, de la Commission permanente et les **arrêtés** présentant un **caractère réglementaire** (Code général des collectivités territoriales, art. L.3131-3 et R.3131-1) ou dont la publication est prévue par un texte spécial.

Le texte intégral des actes cités dans ce recueil **peut être consulté** au **Centre de Documentation** à l'Hôtel du Département.

DECISIONS
de la Commission permanente

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU LUNDI 29 MAI 2017**



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 000

Déclaration de l'urgence pour les rapports n° 091 et 092

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 000,

Vu le règlement intérieur des assemblées du Département adopté le 5 avril 2016 et en particulier son article 33,

Vu les articles L. 3121-19 et L. 3121-19-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son troisième et quatrième alinéas,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé du Président du Conseil départemental demandant conformément aux dispositions de l'article 33 du règlement intérieur des Assemblées du Département, à ce qu'il soit statué sur l'urgence des rapports n° 091 et 092,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Se prononce favorablement sur l'urgence des rapports n° 091 et 092 intitulés :

- N° 091 : Association Bleu Ciel Organisation – Foire exposition de SAINT-QUENTIN du 24 au 28 mai 2017,

- N° 092 : Politique départementale en faveur du sport – Fonctionnement sportif # Compétence partagée,

8

2



ainsi que sur leur inscription consécutive à l'ordre du jour de la présente réunion.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel GENNESSEUX', written over a horizontal line.

Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:54:35
Référence : be7b8c9208e6b70e0af0298df4cf6bc6ba2a0a6



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 001
Demande d'inscription d'office de la RTA - Avis de la Chambre
Régionale des Comptes

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **001**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Donne acte au Président du Conseil départemental de lui avoir transmis les informations relatives à l'avis rendu par la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France le 21 avril 2017 sous la référence n° 2017-0100.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

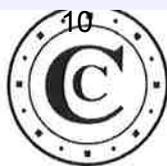
Ce document a été signé électroniquement

sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:54:32

Référence : 1296a7dfbf3dd60113654474172d0622ba4a51fe

Chambre régionale
des comptes

Hauts-de-France



Avis n° 2017-0100

Séance du 21 avril 2017

Chambre plénière

AVIS

Article L. 1612-15 du code général des collectivités territoriales

Budget 2017

DÉPARTEMENT DE L' AISNE

LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES HAUTS-DE-FRANCE

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-15 et R. 1612-32 à R. 1612-38 ;

VU le code des juridictions financières, notamment son article L. 232-1 ;

VU les lois et règlements relatifs aux budgets des collectivités et des établissements publics locaux ;

VU l'arrêté n° 2016-53 du 14 décembre 2016, fixant les attributions des sections, des sections réunies et de la chambre régionale des comptes ;

VU la lettre du 22 mars, 2017, enregistrée au greffe de la chambre le 24 mars 2017, par laquelle le préfet de l'Aisne, l'a saisie en application de l'article L. 1612-15 du code général des collectivités territoriales, afin de recueillir son avis sur le caractère obligatoire d'une dépense et de constater, le cas échéant, qu'elle n'a pas été inscrite au budget 2017 du département de l'Aisne ;

VU la lettre du président de la 4^{ème} section de la chambre, en date du 24 mars 2017 informant le président du département de l'Aisne de la date limite à laquelle peuvent être présentées ses observations ;

VU l'ensemble des pièces du dossier ;

Sur le rapport de M. Philippe Lécluze, premier conseiller ;

VU les conclusions du ministère public en date du 19 avril 2017 ;

Après avoir entendu le rapporteur en ses observations ;

SUR LA RECEVABILITÉ DE LA SAISINE

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L. 1612-15 du code général des collectivités territoriales : « *Ne sont obligatoires pour les collectivités territoriales que les dépenses nécessaires à l'acquittement des dettes exigibles et les dépenses pour lesquelles la loi l'a expressément décidé.*

La chambre régionale des comptes saisie, soit par le représentant de l'Etat dans le département, soit par le comptable public concerné, soit par toute personne y ayant intérêt, constate qu'une dépense obligatoire n'a pas été inscrite au budget ou l'a été pour une somme insuffisante. Elle opère cette constatation dans le délai d'un mois à partir de sa saisine et adresse une mise en demeure à la collectivité territoriale concernée.

Si, dans un délai d'un mois, cette mise en demeure n'est pas suivie d'effet, la chambre régionale des comptes demande au représentant de l'Etat d'inscrire cette dépense au budget et propose, s'il y a lieu, la création de ressources ou la diminution de dépenses facultatives destinées à couvrir la dépense obligatoire. Le représentant de l'Etat dans le département règle et rend exécutoire le budget rectifié en conséquence. S'il s'écarte des propositions formulées par la chambre régionale des comptes, il assortit sa décision d'une motivation explicite » ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article R. 1612-34 du code général des collectivités territoriales : « *la chambre régionale des comptes se prononce sur la recevabilité de la demande. Elle constate notamment la qualité du demandeur et, s'il y a lieu, l'intérêt qu'il a agir* » ;

CONSIDERANT que, par lettre du 22 mars 2017 susvisée, le préfet du département de l'Aisne a saisi la chambre en application de l'article L. 1612-15 du code général des collectivités territoriales afin de recueillir son avis sur le caractère obligatoire d'une dépense et de constater, le cas échéant, qu'elle n'a pas été inscrite au budget 2017 du département de l'Aisne ;

CONSIDERANT que le préfet a qualité et intérêt pour agir ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article R. 1612-32 du code général des collectivités territoriales « *La saisine de la chambre régionale des comptes prévue à l'article L. 1612-15 doit être motivée, chiffrée et appuyée de toutes justifications utiles, et notamment du budget voté et, le cas échéant, des décisions qui l'ont modifié...* » ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article R. 1612-8 du code précité, le délai dont dispose la chambre régionale des comptes pour formuler des propositions court à compter de la réception au greffe de l'ensemble des documents dont la production est requise ; qu'au cas d'espèce, la chambre a été en possession de l'ensemble des justifications et documents prévus par l'article R. 1612-32 précité le 24 mars 2017 ;

CONSIDERANT que la saisine est donc recevable et complète à compter de cette date ;

SUR LE CARACTÈRE OBLIGATOIRE DE LA DÉPENSE

CONSIDERANT qu'il résulte des dispositions précitées du code général des collectivités territoriales que la chambre régionale des comptes constate qu'une dépense est obligatoire pour une collectivité territoriale, et met celle-ci en demeure de l'inscrire à son budget en ce qui concerne les dépenses nécessaires à l'acquittement des dettes dites exigibles, c'est-à-dire qui sont échues, certaines, liquides, non sérieusement contestées dans leur principe et dans leur montant ; quelle que soit l'origine de l'obligation dont procède la dette, ainsi que pour les dépenses pour lesquelles la loi l'a expressément décidé ;

CONSIDERANT que la créance litigieuse d'un montant de 132 849,45 € correspond à des frais de personnels mis à disposition du laboratoire départemental d'analyses et de recherche (LDAR) par la régie des transports de l'Aisne (RTA) pour le transport d'échantillons depuis leur lieu de collecte jusqu'au laboratoire pour y être analysés ; qu'elle repose sur un dispositif contractuel entre la RTA et le LDAR, à savoir 22 conventions individuelles de mise à disposition d'agents de la régie auprès du laboratoire départemental, signées en 2014 et 2015 ;

CONSIDERANT que la mise à disposition de personnels de droit privé, comme le sont les agents de la RTA, ne peut intervenir, aux termes de l'article 61-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relatif au statut de la fonction publique territoriale et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, que dans le cas où les fonctions exercées nécessitent une qualification technique spécialisée ; que ce n'est pas le cas en l'espèce ;

CONSIDERANT que les bases de calcul des sommes dues au titre de la mise à disposition du laboratoire départemental des personnels de la régie des transports de l'Aisne ne sont pas précisément définies ; qu'en particulier, la quotité du temps de travail et les modalités de contrôle et de l'évaluation des activités ne sont pas explicitées contrairement aux dispositions prévues par les articles 1 et 2 du décret du 18 juin 2008 précité ;

CONSIDERANT qu'il apparaît, dès lors, l'absence de liquidité de la dette ;

CONSIDERANT qu'il résulte de ce qui précède que la créance litigieuse pour un montant de 132 849,45 € ne présente pas le caractère d'une dépense obligatoire aux termes de l'article L. 1612-15 du code général des collectivités territoriales ;

PAR CES MOTIFS

- Article 1** **DECLARE** recevable la saisine du préfet de l'Aisne ;
- Article 2** **DIT** que la dépense de 132 849,45 €, objet de la saisine, n'a pas un caractère obligatoire pour le département de l'Aisne ;
- Article 3** **DIT** qu'il n'y a pas lieu, en conséquence, de mettre en demeure la collectivité d'inscrire ladite dépense à son budget ;
- Article 4** **DIT** que le présent avis sera notifié au préfet de l'Aisne, au président du département de l'Aisne, au payeur départemental, sous couvert du directeur départemental des finances publiques ;
- Article 5** **RAPPELLE** que l'assemblée délibérante doit être tenue informée du présent avis, dès sa plus proche réunion, conformément aux dispositions de l'article L. 1612-19 du code général des collectivités territoriales.

Fait et délibéré en la chambre régionale des comptes Hauts-de-France, chambre plénière, le 21 avril 2017.

Présents : M. Frédéric Advielle, président de séance, M. Michel Demarquette, Mme Carine Roussel, M. Guillaume Vandenberghe, Mme Colette Lanson, M. Olivier Pernet, premiers conseillers et M. Philippe Lécluze, magistrat-rapporteur.

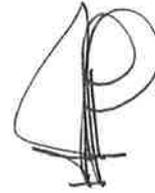
Le magistrat-rapporteur,



Philippe Lécluze



Le Président de la chambre régionale des comptes, président de séance,



Frédéric Advielle

Voies et délais de recours (article R. 421-1 du code de justice administrative) : la présente décision peut être attaquée devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOD, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 002**Représentation du Département à la Commission Départementale de
Présence Postale Territoriale (CDPPT)**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **002**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 3121-15 et L. 3121-23,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015 relative au rapport n° 016,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la décision de Mme Françoise CHAMPENOIS de ne plus représenter le Département en tant que membre titulaire au sein de la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale,

Après en avoir délibéré,

Procède, dans les conditions exposées ci-après, à la désignation des nouveaux représentants du Département, au nombre desquels figurent désormais deux représentants suppléants, au sein de la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale.

Les candidatures suivantes sont présentées, au titre de représentants respectivement titulaires et suppléants du Département :

- M. Pierre-Jean VERZELEN ; Mme Colette BLERIOD,
- Mme Florence BONNARD TREVISAN ; Mme Monique SEBASTIJAN,
- Mme Anne-Marie FOURNIER ; M. Franck BRIFFAUT.

Renonçant à l'unanimité au scrutin secret, la Commission permanente du Conseil départemental procède successivement à deux scrutins (Mme Françoise CHAMPENOIS ne prend pas part aux votes) pour élire en premier lieu les représentants titulaires du Département puis leurs suppléants respectifs.

Résultats obtenus :

- Premier scrutin :
 - M. Pierre-Jean VERZELEN : 29 voix,
 - Mme Florence BONNARD TREVISAN : 29 voix,
 - Mme Anne-Marie FOURNIER : 6 voix.

- Second scrutin, la candidature de M. Franck BRIFFAUT ayant été retirée (6 abstentions) :
 - Mmes Colette BLERIOT et Monique SEBASTIJAN : 29 voix.

Sont en conséquence proclamés élus représentants titulaires et suppléants du Département de l'Aisne à la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
- M. Pierre-Jean VERZELEN	- Mme Colette BLERIOT
- Mme Florence BONNARD TREVISAN	- Mme Monique SEBASTIJAN

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 09/06/2017 à 16:08:17
Référence : 1a081e7224e5736c4dfa155437d03c6c22abf4e7

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 003

Center Parcs - Convention de concession de Délégation de Service Public : Convention d'occupation entre le Département de l'Aisne, le Groupe Pierre et Vacances et le Comité départemental de l'Aisne/Agence Aisne Tourisme pour la gestion de l'Espace Aisne

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 003,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Adopte les modalités d'occupation et de gestion de l'Espace Aisne confié à l'Agence Aisne Tourisme et situé au Center Parcs sur le domaine de l'Ailette, telles qu'elles sont définies dans le projet de convention en annexe au rapport, à passer entre le Département, l'Agence Aisne Tourisme et la Société Pierre et Vacances SA ;

2) Valide le projet de convention précité et autorise le Président du Conseil départemental à en signer la version finalisée.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:52:02
Référence : 941f7750027cafeb3a59c7a3622af1606aa6b1d7



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 004

**Contrat Départemental de Développement Local - Aide à l'équipement
des collectivités territoriales en matière d'Aménagement Rural, de
Culture, de Transports et d'entretien du Patrimoine
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **004**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

Territoire de la Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry :

CDDL de l'ex Communauté de communes de la Région de Château-Thierry :

- **1 150 €** (Forfait) pour un montant subventionnable de 42 006 € HT : commune de BLESME pour la construction et l'aménagement d'un abribus avec la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, au point d'arrêt « Rue des Roinettes » ;

Territoire de la Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

CDDL de l'ex Communauté de communes du Val de l'Ailette :

- **792 €** pour un montant subventionnable de 3 167 € HT : commune de CRECY-AU-MONT pour l'achat de matériel pour la salle Raoul Gosse ;

- **1 150 €** (Forfait) pour un montant subventionnable de 6 560 € HT : commune de SAINT-PAUL-AUX-BOIS pour la construction d'un abribus au point d'arrêt « Place école abri » ;

CDDL de l'ex Communauté de communes des Vallons d'Anizy :

- **1 661 €** pour un montant subventionnable de 8 307 € HT : commune de PREMONTRE pour la rénovation du carrelage de la salle des fêtes ;

Territoire de la Communauté de communes Retz-en-Valois :

CDDL de l'ex Communauté de communes du Pays de la Vallée de l'Aisne:

- **10 000 €** (forfait) pour un montant subventionnable de 25 822 € HT : commune d'AMBLENY pour la création d'un chauffage dans l'église ;

CDDL Territoire de la Communauté de communes du Pays de la Serre :

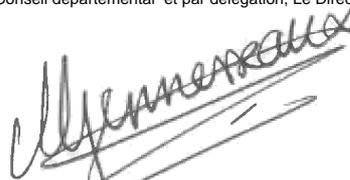
- **17 465 €** pour un montant subventionnable de 58 218 € HT : commune de LA NEUVILLE-BOSMONT pour la mise en sécurité du plafond et de la couverture de l'église ;

CDDL Territoire de la Communauté de communes du Val de l'Aisne :

- **2 998 €** pour un montant subventionnable de 14 990 € HT : commune de CHIVRES-VAL pour la révision du Plan Local d'Urbanisme ;

2) Prend acte que la somme de 35 216 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:50:31
Référence : 033058b9ed801c4e1b70cf30b0ff08c53d693af2

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 005**Contrat Départemental de Développement Local (CDDL) - Aide à
l'équipement des collectivités locales en matière d'Assainissement
Non Collectif et d'Alimentation en Eau Potable
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 005,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre des CDDL, les subventions sur les opérations suivantes :

CDDL de la Communauté de communes de la Champagne Picarde

- **29 188 €** pour un montant subventionnable de 145 939 € HT :
Commune de COURTRIZY-ET-FUSSIGNY pour les études et travaux de réhabilitation d'installations d'Assainissement Non Collectif,

Territoire de la Communauté de communes Retz-en-Valois

CDDL de l'ex-Communauté de communes du Pays de la Vallée de l'Aisne

- **3 968 €** pour un montant subventionnable de 19 840 € HT : Commune d'EPAGNY pour l'étude parcellaire de l'Assainissement Non Collectif,

CDDL de la Communauté de communes du Val de l'Aisne

- **6 264 €** pour un montant subventionnable de 25 054 € HT : Commune de LAFFAUX pour la mise en place de périmètres de protection du captage,

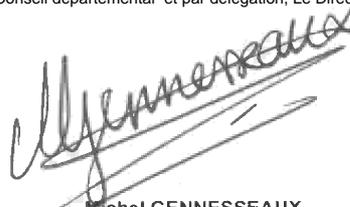
CDDL de la Communauté de communes de la Thiérache du Centre

- **107 665 €** pour un montant subventionnable de 717 769 € HT : Syndicat des Eaux de Vervins et Fontaine les Vervins pour la création d'un réservoir d'eau potable à VERVINS,

- **54 854 €** pour un montant subventionnable de 274 271 € HT : Syndicat des Eaux de Vervins et Fontaine les Vervins pour la création d'une bâche de reprise de 120 m³ à FONTAINE-LES-VERVINS ;

2) Engage les dépenses d'investissement mentionnées dans le rapport sur les crédits inscrits au chapitre 204.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:46:52
Référence : 733494fade8a8f1a54e6f1da08d5a82f9a9d933c

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 006**Contrat Départemental de Développement local (CDDL) - Aide à
l'équipement des collectivités locales en matière de logement
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **006**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

Territoire de la Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry

CDDL de l'ex Communauté de communes du Tardenois :

- **1 104 €** pour un montant subventionnable de 4 417 € HT : Commune de SAPONAY pour les travaux dans le logement communal situé 4, rue de la Mairie,

- **6 989 €** pour un montant subventionnable de 27 954 € HT : Commune de BEUVARDES pour la rénovation du logement communal des écoles situé 1, rue de la Harleine,

Territoire de la Communauté de communes Picardie des Châteaux

CDDL de l'ex Communauté de communes du Val de l'Ailette :

- **9 112 €** pour un montant subventionnable de 28 399 € HT : Commune de PONT-SAINT-MARD pour la réhabilitation d'un logement situé 49, rue du May,

CDDL de l'ex Communauté de communes des Vallons d'Anizy :

- **1 778 €** pour un montant subventionnable de 8 888 € HT : Commune de PREMONTRE pour les travaux de rénovation des fenêtres et des volets au logement communal situé 2, Place Saint-Norbert,

CDDL de la Communauté de communes du Val de l'Aisne

- **1 500 €** pour un montant subventionnable de 6 295 € HT : Commune Nouvelle LES SEPTVALLONS pour le remplacement des fenêtres du logement communal situé 2, rue des Vieux Ecus à VILLERS-EN-PRAYERES ;

2) Prend acte que la somme de 20 483 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:43:55
Référence : 261a44338c6b3e1a17bf7c293a272f3e724b13c8



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEEICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 007**Contrat Départemental de Développement Local (CDDL) - Aide à l'équipement des collectivités territoriales en matière de développement local
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 007,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

Territoire de la Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry :

CDDL du Territoire de l'ex Communauté de communes du Tardenois :

- **13 947 €** pour un montant subventionnable de 55 786 € HT :

Commune de BRUYERES-SUR-FERE pour les travaux de rénovation de la toiture du bâtiment de la mairie,

- **1 302 €** pour un montant subventionnable de 8 019 € HT : Commune de DRAVEGNY pour les travaux de rénovation de l'atelier municipal,

- **992 €** pour un montant subventionnable de 3 968 € HT :

Commune de NANTEUIL-NOTRE-DAME pour les travaux de réfection intérieure de l'atelier municipal,

- **1 413 €** pour un montant subventionnable de 5 652 € HT :

Commune de SERINGES-ET-NESLES pour les travaux de rénovation de la mairie,

- **750 €** pour un montant subventionnable de 3 000 € HT : Commune de SERGY pour la réfection du tableau électrique de la mairie,

CDDL du Territoire de l'ex Communauté de communes de la Région de Château-Thierry :

- **988 €** pour un montant subventionnable de 5 060 € HT : commune d'EPIEDS pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite à la mairie et l'acquisition de petits équipements,

Territoire de la Communauté de communes Retz-en-Valois :

CDDL du Territoire de l'ex Communauté de communes de Villers-Cotterêts/Forêt-de-Retz :

- **10 344 €** pour un montant subventionnable de 34 481 € HT : commune de FAVEROLLES pour l'acquisition d'un tracteur polyvalent pour l'entretien communal,

- **2 476 €** pour un montant subventionnable de 8 254 € HT : commune de SOUCY pour la mise en sécurité du vieux cimetière,

- **11 091 €** pour un montant subventionnable de 47 704 € HT :

commune de VILLERS-HELON pour la mise en accessibilité de la mairie,

CDDL de la Communauté de communes de la Thiérache du Centre :

- **5 481 €** pour un montant subventionnable de 27 404 € HT : commune de FRANQUEVILLE pour l'accessibilité de la mairie et de l'église,

- **5 440 €** pour un montant subventionnable de 27 201 € HT : commune de SAINT-GOBERT pour l'accessibilité de la mairie,

- **1 306 €** pour un montant subventionnable de 6 529 € HT : commune de SORBAIS pour l'accessibilité de la mairie,

CDDL de la Communauté de communes du Pays des Trois Rivières :

- **42 975 €** pour un montant subventionnable de 85 950 € HT : Communauté de communes du Pays des Trois Rivières pour l'installation des réseaux de télécommunications au domaine de Blangy ;

2) Prend acte que la somme de 98 505 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits "CDDL" inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:42:50
Référence : 43d8e12bc36f0518be9edafeac5d2fc482e5f467



DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 008**Contrat Départemental de Développement Local (CDDL) - Aide à l'équipement des collectivités territoriales en matière Educative
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **008**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

CDDL de la Communauté de communes d'Oulchy-le-Château

- **918 €** pour un montant subventionnable de 4 590 € HT : SMOM d'HARTENNES, DROIZY, LAUNOY, PARCY, TIGNY, VILLEMONTAIRE, BUZANCY pour le remplacement de la porte d'entrée et des volets de l'ALSH d'HARTENNES,

Territoire de la Communauté de communes Picardie des Châteaux

CDDL de l'ex Communauté de communes des Vallons d'Anizy :

- **3 075 €** pour un montant subventionnable de 12 300 € HT : Commune de VAUXAILLON pour la rénovation du mur de l'école,

Territoire de la Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry

CDDL de l'ex Communauté de communes de la Région de Château-Thierry :

- **1 792 €** pour un montant subventionnable de 7 168 € HT : Commune de BRASLES pour la rénovation des écoles maternelles et primaires ;

2) Prend acte que la somme de 5 785 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:40:57
Référence : d6a4e711ee1ef1dae35aaf5a63071a3f16a32ea6



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 009

**Contrat Départemental de Développement Local (CDDL) : Approbation de l'ajustement 2017 des Territoires de la Communauté d'agglomération du Soissonnais et de la Communauté de communes du Vermandois, des anciens Territoires de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin, des Communautés de communes de Saint-Simon, de la Thiérache d'Aumale, de Chauny-Tergnier et des Villes d'Oyse
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 009,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Approuve les programmations 2017 des Territoires de la Communauté d'agglomération de Soissons et la Communauté de communes du Vermandois, des anciens Territoires de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin, des Communautés de communes de Saint-Simon, de la Thiérache d'Aumale, de Chauny-Tergnier et des Villes d'Oyse, telles que décrites dans l'annexe au rapport du Président ;

2) Individualise, au titre de ces Contrats Départementaux de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

Territoire de la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère :

CDDL du Territoire de l'ex Communauté de communes des Villes d'Oyse :

- **2 746 €** pour un montant subventionnable de 5 492 € HT : Communauté de communes Chauny-Tergnier-La Fère pour l'acquisition de mobilier,
- **4 070 €** pour un montant subventionnable de 16 278 € HT : commune de BERTAUCOURT-EPOURDON pour l'extension du columbarium,
- **2 992 €** pour un montant subventionnable de 11 969 € HT : commune de CHARMES pour l'acquisition d'un véhicule technique,
- **688 €** pour un montant subventionnable de 2 750 € HT : commune de DEUILLET pour l'acquisition d'une remorque,
- **3 725 €** pour un montant subventionnable de 14 900 € HT : commune de SAINT-GOBAIN pour l'assistance à maîtrise d'œuvre pour la mise en place d'un agenda d'accessibilité programmée et d'un PAVE,
- **1 965 €** pour un montant subventionnable de 7 859 € HT : commune de SERVAIS pour l'aménagement d'un espace cinéraire,
- **1 015 €** pour un montant subventionnable de 4 059 € HT : commune de TRAVECY pour l'acquisition de mobilier pour la salle du conseil,
- **3 989 €** pour un montant subventionnable de 15 956 € HT : commune de VERSIGNY pour l'accessibilité de la mairie (tranche 2),

CDDL du Territoire de l'ex Communauté de communes Chauny-Tergnier :

- **21 211 €** pour un montant subventionnable de 84 845 € HT : commune de VILLEQUIER-AUMONT pour les travaux de réaménagement intérieur de la mairie,

Territoire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois :

CDDL du Territoire de l'ex Communauté d'agglomération de Saint-Quentin :

- **3 645 €** pour un montant subventionnable de 67 209 € HT : commune de CASTRES pour la construction d'un bâtiment pour ranger le matériel communal,
- **3 133 €** pour un montant subventionnable de 9 669 € HT : commune de CONTESCOURT pour les travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la mairie,
- **4 100 €** pour un montant subventionnable de 8 200 € HT : commune d'ESSIGNY-LE-PETIT pour l'acquisition d'un camion,
- **18 428 €** pour un montant subventionnable de 36 857 € HT : commune de FAYET pour les travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public de la commune,
- **1 873 €** pour un montant subventionnable de 3 746 € HT : commune de FIEULAINÉ pour la pose d'un portail au cimetière,

- **9 332 €** pour un montant subventionnable de 18 633 € HT : commune de FIEULAINÉ pour la maîtrise d'œuvre pour la réorganisation des bâtiments communaux,
- **56 917 €** pour un montant subventionnable de 207 372 € HT : commune de FIEULAINÉ pour l'aménagement d'une salle des associations, d'un logement et d'une mairie dans les locaux d'une ancienne école (travaux de réorganisation des bâtiments communaux),
- **4 000 €** pour un montant subventionnable de 15 698 € HT : commune de FONSOMME pour la réfection de la toiture de la mairie (phase 2),
- **10 580 €** pour un montant subventionnable de 26 450 € HT : commune de GRUGIES pour la rénovation de la mairie (phase 2),
- **9 387 €** pour un montant subventionnable de 18 774 € HT : commune de GRUGIES pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire,
- **4 661 €** pour un montant subventionnable de 15 535 € HT : commune de LESDINS pour l'acquisition d'une tondeuse,
- **52 573 €** pour un montant subventionnable de 214 443 € HT : commune de MARCY pour la construction d'une nouvelle mairie,
- **3 348 €** pour un montant subventionnable de 6 696 € HT : commune de NEUVILLE-SAINT-AMAND pour la rénovation de la salle du conseil municipal,
- **5 508 €** pour un montant subventionnable de 11 015 € HT : commune de NEUVILLE-SAINT-AMAND pour le remplacement des régulations de la chaudière de la mairie et de l'école,
- **10 602 €** pour un montant subventionnable de 21 204 € HT : commune de REMAUCOURT pour la rénovation de la mairie,
- **4 298 €** pour un montant subventionnable de 14 325 € HT : commune de ROUVROY pour l'acquisition de matériels pour espaces verts,

CDDL du Territoire de l'ex Communauté de communes du Canton de Saint-Simon :

- **13 259 €** pour un montant subventionnable de 53 034 € HT : commune d'ANNOIS pour la transformation de l'ancienne école (phase 2),
- **4 597 €** pour un montant subventionnable de 18 388 € HT : commune de VILLERS-SAINT-CHRISTOPHE pour le remplacement des fenêtres de la mairie,

CDDL du Territoire de la Communauté de communes du Vermandois :

- **683 €** pour un montant subventionnable de 3 416 € HT : commune d'HARGICOURT pour l'acquisition d'un tracteur tondeuse,
- **2 122 €** pour un montant subventionnable de 10 608 € HT : commune de PONTRUET pour la pose d'une clôture au cimetière communal,
- **710 €** pour un montant subventionnable de 3 552 € HT : commune de PONTRUET pour la création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir,

- **900 €** pour un montant subventionnable de 4 502 € HT : commune de SEQUEHART pour les travaux d'accessibilité de la mairie,

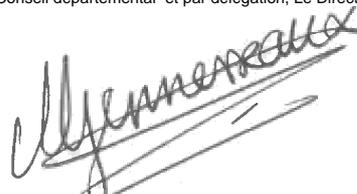
Territoire de la Communauté de communes Thiérache Sambre et Oise :

CDDL du Territoire de l'ex Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale :

- **4 163 €** pour un montant subventionnable de 16 650 € HT : commune d'HANNAPES pour l'extension du bâtiment communal pour le stockage de petits matériels,
- **2 940 €** pour un montant subventionnable de 11 759 € HT : commune de MOLAIN pour la création d'un espace cinéraire,
- **7 247 €** pour un montant subventionnable de 28 989 € HT : Syndicat des Eaux de WASSIGNY pour les travaux de couverture d'un bâtiment et l'extension de celui-ci pour le rangement de matériel ;

3) Prend acte que la somme de 281 407 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits "CDDL" inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:37:53
Référence : cd14e76912a6bdc70e887ddb8e45eeb657415e55



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 010

Convention de mise à disposition d'un broyeur pour les collèges du département dans le cadre de leurs opérations de compostage

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 010,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Valide le projet de convention établissant les conditions de mise à disposition d'un broyeur mécanique à destination des collèges dans le but de produire de la matière sèche pour le compostage ;

2) Autorise le Président à signer la convention et tout document qui s'y réfère.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement

sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:54:28

Référence : 112dca46b046880b27ee3aefc50614dfc9f8b05c

DEPARTEMENT DE L'AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERHOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 011

Diversification et création de valeur ajoutée des exploitations agricoles - Association des Drives Fermiers de l'Aisne

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **011**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

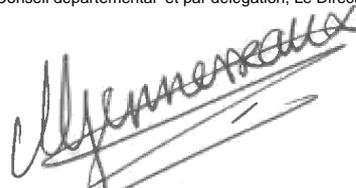
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Alloue au titre du dispositif de soutien à la diversification et à la création de valeur ajoutée des exploitations agricoles, une subvention de 7 447 € sur une dépense subventionnable hors taxe de 18 618 €, à l'Association des Drives Fermiers de l'Aisne, pour la mise en place d'un Drive Fermier à Laon, sur la base du règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de *minimis* dans le secteur de l'agriculture ;

2) Prend acte que cette somme sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaients présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 012

EuroVelo 3 - Convention relative à la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage départementale, des travaux d'aménagements de l'EuroVelo 3 sur la commune de MONT D'ORIGNY et aux modalités futures d'entretien de l'aménagement

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 012,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Valide le projet de convention joint en annexe au rapport qui précise les aménagements de l'EuroVelo 3 sur la commune de MONT D'ORIGNY et ses modalités d'entretien ;

- Autorise le Président à signer la convention et tout document s'y référant.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:54:20
Référence : 9613da5e55825618648b2e31af9637b81f7bf462



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEEICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 013

Fonds Social Européen (FSE) : Demande d'avenant à la subvention globale FSE et Dossier d'Assistance Technique ° Compétence déléguée

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **013**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions),

1) Décide :

- d'approuver la révision de la maquette financière présentée en annexe au rapport du Président,

- d'approuver les modifications apportées au dispositif 5 joint en annexe au rapport du Président,

- de valider la demande de subvention FSE relative au dossier d'assistance technique du Conseil départemental de l'Aisne (pour une période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017) et d'autoriser le Président à déposer le dossier et à signer tous les documents afférents ;

2) Prend acte que les dépenses du dossier d'assistance technique seront imputées au chapitre 11 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:54:07

Référence : a924ae0af551af218ce92c8b2fe84bbbeccc9b1a



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 014
Fonds Social Européen (FSE) 2014-2020 : Subventions 2017
° Compétence déléguée

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **014**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions),

1) Décide d'émettre un avis favorable pour le cofinancement FSE des actions 2017 et d'individualiser les subventions suivantes :

- 129 038,40 € sur une assiette subventionnable de 215 064 € TTC à l'Association Aisne Action Emploi pour l'action « Aisne Initiative Emploi »,

- 541 800 € sur une assiette subventionnable de 903 000 € TTC à l'Association Aisne Action Emploi pour l'action « Emploi et Entreprises, méthode IOD »,

- 63 432,69 € sur une assiette subventionnable de 105 721,16 € TTC à l'Association Maison de l'Emploi et de la Formation du Grand Laonnois pour l'action « Accompagnement renforcé auprès des publics laonnois éloignés de l'emploi »,

- 80 888,00 € sur une assiette subventionnable de 195 888,00 € TTC au Conseil départemental de l'Aisne pour l'action « Chantier d'insertion – Ruines du Château de Fère-en-Tardenois » ;

2) Autorise le Président à signer les conventions afférentes avec les opérateurs retenus pour la période 2017, ainsi que tous documents en découlant avec les modalités suivantes de versement FSE : une avance de 20 % dès la signature de la convention et le solde lors de la production du bilan final ;

3) Prend acte que les dépenses seront imputées au chapitre 65 du Budget du Conseil départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:54:01
Référence : 2fe2f9dfb74f94638d166d5c69667fe1b4e66073



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 015
Plan pour la Compétitivité et l'Adaptation des Exploitations Agricoles
(PCA EA) 2014-2020

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **015**,

Vu sa précédente délibération en date du 2 mai 2016, relative au rapport n° 010,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Prend acte :

- des individualisations de subventions départementales effectuées et notifiées dans le cadre du Plan pour la Compétitivité et l'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCA EA) lors des Appels à projet de 2014, 2015 et 2016, telles qu'elles sont indiquées dans les tableaux joints en annexe au rapport du Président ;

- de l'annulation de la subvention de 4 504,66 € notifiée le 20 mai 2016, à la SARL Diane Elevage, le porteur de projet ayant réalisé l'opération avant l'autorisation de commencement d'exécution des travaux, sans promesse de subvention, délivrée par la Région ;

2) Rappelle que dans le cadre de la convention de paiement associé du 30 mai 2016 signée avec le Conseil régional et l'Agence de services et de paiement, le Président du Conseil départemental est autorisé à signer les notifications individuelles de subvention après validation du Comité Régional de Programmation.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:53:57
Référence : aaf656122182a639cb693c9037a72a60fdee41da



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 016
Programme départemental d'électrification 2017
Dépenses pour tiers

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **016**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- 1) de financer les opérations figurant au programme d'électrification 2017 « DR 2017 » présenté par l'USEDA à hauteur de 1 800 000 € HT sur une assiette éligible plafonnée à 2 400 000 € HT,
- 2) d'imputer cette participation sur les crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:53:52
Référence : fd8cc1d38ccfccd97dabce0698682d3e27d10d12

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOD, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 017**Projets financés dans le cadre du Plan de Prévention des Déchets
Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 017,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- 1) d'accorder une subvention de 1 200 €, soit 40 % d'une dépense éligible fixée à 3 000 € TTC à la Communauté d'agglomération du Soissonnais pour la mise en place d'ateliers pratiques gratuits sur le jardinage naturel à destination des habitants du Territoire de la Communauté d'agglomération du Soissonnais « les jardins s'emmêlent » ;
- 2) d'accorder une subvention de 6 000,50 €, soit 50 % d'une dépense éligible fixée à 12 001 € TTC à l'association Eco & Logique pour la mise en œuvre de l'action « parcours gourmand anti gaspi » par le biais de l'outil Food truck – 22 jours de formation ;
- 3) d'imputer ces subventions sur les crédits inscrits au chapitre 65.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:53:49
Référence : 32dd2a98c48225f315dda3dfa485e75cad0e3c74



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEEICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 018

Aide départementale aux séjours linguistiques des collégiens de l'Aisne

*** Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **018**,

Vu sa précédente délibération en date du 6 mars 2017, relative au rapport n° 020,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

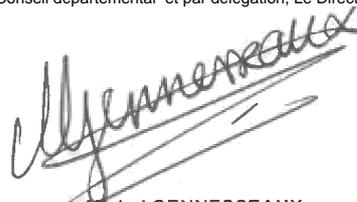
A l'unanimité,

Décide :

- d'annuler la subvention de 1 500 € qu'elle a accordée, lors de sa réunion du 6 mars 2017, au collège Pierre de la Ramée à SAINT-QUENTIN, pour son projet de séjour linguistique en Angleterre du 24 au 28 avril 2017 ;

- d'accorder une aide aux séjours linguistiques, au bénéfice des collèges, telle que précisée dans l'annexe au rapport du Président. Cette aide est égale à 50 % du coût du voyage dans la limite de 1 500 € par séjour, en précisant que le paiement de cette subvention interviendra sur production d'un bilan financier certifié par le chef d'établissement, ainsi que de la facture du transporteur ou du contrat de prestation de l'organisateur du séjour.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:53:31
Référence : c28bf0db59ebaad013cc2bea938968d964605205



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 019

Caverne du Dragon, musée du Chemin des Dames : tarifs de la boutique

*** Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **019**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de compléter la liste des objets ainsi que celles des ouvrages en vente à la boutique et de valider les tarifs, comme suit :

1/ Produits dérivés

- Pin's 3 €.
- Porte-clés soldat finition bronze 6 €.
- Magnet finition bronze 4 €.
- Pièce touristique finition bronze 3 € 90.
- Jouets Chars français, allemand et britannique 5 €.
- Porte-clés figurine 4 €.
- Porte-clés « cristal » 5 €.
- Plaque immatriculation 6 € 90.
- Boule à neige 7 € 50.
- Autocollants 1^{ère} Guerre 2 € 50.
- Pot de 6 crayons de couleurs 2 € 90.

- Briquets 1^{ère} Guerre mondiale 4 € 90.
- Capsules de collection 1^{ère} Guerre 5 € 80.
- Canon 1^{ère} Guerre mondiale 7 € 50.
- Jeu de stratégie - Batailles sur la 1^{ère} Guerre mondiale « La der des ders » 12 € 99.
- Jeu de 7 familles 6 € 50.
- Sculpture Buste personnages historiques de la 1^{ère} Guerre mondiale finition bronze 29 € 90.
- Presse-papier casque 1^{ère} Guerre mondiale finition bronze 11 € 90 ;

2/ Ouvrages

- D. Joly. L'Histoire de France en BD. 1914-1918. La Grande Guerre. Editions Casterman, 2014, 48 p. 12 € 50.
- J.Y. Le Naour et C. Plumail. Les taxis de la Marne. Editions Bamboo, 2014, 48 p. 13 € 90.
- P. Bouchie. La véritable histoire de Marcel, soldat pendant la Première Guerre mondiale. Editions Bayard, 2014, 44 p. 6 € 50.
- J.Y. Dana. J'ai vécu la Première Guerre mondiale. Editions Bayard, 2014, 95 p. 11 € 90.
- P. Godard. La guerre de 14-18. Editions de la Martinière, 2014, 70 p. 14 € 50.
- S. Ledu. Mes p'tits docs - La Première Guerre Mondiale. Editions Milan, 2014, 32 p. 7 € 40.
- I. Bournier, Tardi. Des hommes dans la Grande Guerre. Editions Casterman, 2008, 60 p. 16 € 95.
- R.G. Grant. 1914-1918 L'Encyclopédie de la Grande Guerre. Editions Flammarion, 2013, 360 p. 32 €.
- J.P. Verney, Tardi. Chansons contre la Guerre (livre et CD). Editions Casterman, 2014, 80 p. 19 €.
- D. Richard. Plantes de poilus, la fleur et le fusil en 14-18. Editions Plume de Carotte, 2014, 144 p. 19 € 50.
- P. Englund. Vingt destins dans la Grande guerre. Editions Points, 2014, 647 p. 12 €.
- P. De Gmeline. Le 11 Novembre 1918. Editions Presses de la Cité, 2014, 420 p. 22 € 50
- C. Malavoy. Mon père soldat de 14-18. Editions de la Martinière, 2014, 63 p. 6 €.
- J. Herris. Les avions de la Grande guerre. Editions Acropole, 2014, 192 p. 25 €.
- J.P. Verney, Tardi. Putain de guerre! Editions Casterman, 2014, 136 p. 25 €.
- D. Costelle. Apocalypse. La Première Guerre mondiale. Editions Flammarion, 2014, 255 p. 35 €.
- M. Genevoix. Ceux de 14. Editions Flammarion, 2013, 953 p. 25 €.
- R.A. Paillette. 14-18 Journal de guerre, Les carnets illustrés d'un peintre de Montmartre au front. Editions OREP, 2014, 208 p. 39 € 90.
- M.H. Barrabé. 1914-1918 Artisanat et souvenirs de tranchées. Editions OREP, 2015, 95 p. 18 €.
- Y. Thomas. La 1^{ère} Guerre Mondiale. Editions OREP, 2016, 32 p. 5 € 70.
- Y. Thomas. Le fantassin Français. Editions OREP, 2008, 32 p. 5 € 70.
- Y. Thomas. Le soldat allemand. Editions OREP, 2008, 32 p. 5 € 70.
- D. François. Le soldat américain. Editions OREP, 2016, 32 p. 5 € 70.
- L. Brown. Le soldat australien. Editions OREP, 2016, 32 p. 5 € 70.
- L. Brown. Le soldat britannique. Editions OREP, 2016, 32 p. 5 € 70.
- M.H. Barrabé. Les 100 objets de la Grande Guerre. Editions OREP, 2015, 96 p. 15 €.
- B. Maupas, Tardi. BD Le fusillé. Editions Isoète, 1994, 289 p. 19 €.
- Y. Pinguilly. Rendez-vous au Chemin Des Dames - Avril 1917. Editions Oskar, 2013, 64 p. 8 € 95.
- E. Simard. Les soldats qui ne voulaient plus se faire la guerre, Noel 1914. Editions Oskar, 2011, 64 p. 8 € 95.

- Collectif. Première Guerre mondiale. Editions Quelle Histoire, 2016, 40 p. 5 €.
- Collectif. Les AS de l'aviation, coffret de 3 volumes : Guynemer, Pégoud, Nungesser. Editions Quelle Histoire, 2016, 3 volumes de 32 p. Coffret 15 €.
- Collectif. Destins croisés de 4 soldats, coffret de 4 volumes : Lucien le Français, Mikhaïl le Russe, Matthew le Britannique, Frantz l'Allemand. Editions Quelle Histoire, 2014. Coffret 20 €.
- A. Nice, D. Schoeters. *Sturmgenadiere* à Bosmont. Histoire du *Sturmbataillon N°7* 1916-1918. Edition à compte d'auteur, avril 2017, 400 p, 37 €.
- J. Garry. La Baïonnette, Histoire d'une escrime de guerre. Editions l'œil d'or, 2016, 236 p, 22 €.
- R. Demeurisse. Peintre dans les tranchées. Croquis et lettres (1914-1918). Editions Imago, 2016, 312 p, 23 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:53:24
Référence : 4534d068fa7427f024aeaf12ed6301a21e4856dc



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 020
Contrat Départemental de Développement Local - Travaux et
équipements des écoles
Dépenses pour tiers

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **020**,

Vu sa précédente délibération en date du 9 novembre 2015, relative au rapport n° 029,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Annule la subvention départementale d'un montant de 1 442 € accordée à la commune de BUCY-LE-LONG, par notification du 20 novembre 2015, pour la réfection de la cour de l'école primaire.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:53:13
Référence : 6f71cbf94abd88208429c3ea58ad12adc7aecca76



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 021
Contrats Départementaux de Développement Local - Intervention dans
le domaine du patrimoine
Dépenses pour tiers

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **021**,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil général en date du 3 novembre 2014, relative au rapport n° 028,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Annule, au titre du Contrat Départemental de Développement Local de la Communauté de communes du Pays de la Serre, la subvention de 3 833 € allouée, par sa décision du 3 novembre 2014, à la commune de TAVAUX-PONTSERICOURT pour la restauration des baies n° 6, 8 et 10 de l'église de TAVAUX, sur un montant subventionnable de 12 775 € HT.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:53:09
Référence : ca23940d4afb75ab4d9aad9bb7ce19c82ba300b6



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 022

**Contribution départementale aux écoles de musique - Exercice 2017
* Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **022**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Fixe, au titre de l'exercice 2017, le montant des subventions de fonctionnement pour les écoles de musique non contrôlées par l'Etat :

- Association Ecole de Musique de l'Ailette d'ANIZY-LE-CHATEAU	21 690 €
- Ecole de Musique associative du Val de l'Aisne de BRAINE	21 690 €
- Communauté de communes du Chemin des Dames	13 355 €
- Syndicat intercommunal du secteur scolaire de CONDE-EN-BRIE	35 460 €
- Ville de GAUCHY	21 690 €
- Centre Intercommunal d'Education Musicale de GUIGNICOURT	21 690 €
- Ecole de Musique Intercommunale du Pays de Guise	21 690 €
- Communauté de communes du Pays de la Serre	35 460 €
- Ville d'HIRSON	21 690 €
- Commune de RIBEMONT	21 690 €
- Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	
Ecole de Musique de SAINT-SIMON	35 460 €
- Association Ecole de Musique Intercommunale Les 4 Chemins de SISSONNE	21 690 €

- Communauté de Communes de Retz-en-Valois	
Ecole de Musique de VIC-SUR-AISNE	33 666 €
Ecole de Musique de VILLERS-COTTERETS	12 031 €
- Association Ecole de Musique Intercommunale du canton de VERMAND	20 064 €
- Association Thiérache Animation Culture Tourisme (TACT) de ROZOY-SUR-SERRE	14 363 €
- Conservatoire Municipal de Musique de TERGNIER	21 690 €
- Communauté de communes de la Thiérache du Centre	35 460 €
- Ville de CHATEAU-THIERRY	21 690 €
- Ville de CHAUNY	18 760 € ;

2) Prend acte qu'il subsiste un solde de 193 383 € à verser sur les subventions ainsi fixées, compte tenu du versement d'acomptes tel que décidé par l'Assemblée départementale lors de sa réunion de Programmation 2017 ;

3) Attribue aux écoles de musique le solde de la participation départementale pour 2017, selon le détail présenté dans l'annexe au rapport du Président ;

4) Prend acte que les dotations aux écoles de musique de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry, seront individualisées lors d'une prochaine Commission permanente, après réception des éléments d'information demandés ;

5) Finance la dépense à l'aide des crédits inscrits aux chapitre 65 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:52:52
Référence : 785f3115a237c16caf118ebf231a2f6fe706f1c2

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 023**Convention de délégation de la compétence transport de la
Communauté d'agglomération de CHAUNY-TERGNIER-LA FERRE au
Département de l'Aisne
° Compétence déléguée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 023,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Accepte la délégation de la compétence « Transport » de la Communauté d'agglomération de CHAUNY-TERGNIER-LA-FERE (CACTLF) sur le territoire de l'ancienne Communauté de communes des Villes d'Oyse et des communes de BICHANCOURT, MANICAMP et QUIERZY au Département de l'Aisne jusqu'au 31 août 2017 ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention à intervenir entre la Département et la CACTLF, telle qu'elle figure en annexe au rapport, qui définit les conditions d'exercice de cette délégation.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:52:43
Référence : 5960a774f3979fdb09f0c68b64c9ae9da9b80bc5

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 024**Convention de délégation de la compétence Transport de la
Communauté d'agglomération de la Région de CHATEAU-THIERRY au
Département de l'Aisne
° Compétence déléguée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 024,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Accepte la délégation de la compétence « Transport » de la Communauté d'agglomération de la Région de CHATEAU-THIERRY (CARCT) sur son ressort territorial au Département de l'Aisne jusqu'au 31 décembre 2017 ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention à intervenir entre le Département et la CARCT, telle qu'elle figure en annexe au rapport, qui définit les conditions d'exercice de cette délégation.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:52:39
Référence : d20e9c6bb5b44f07b333a5af9fee35129375263



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etai^{ent} présents : B. BEAUVOIS, C. BLERHOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 025
Convention de délégation de la compétence transport de la
Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au Département de
l'Aisne
° Compétence déléguée

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 025,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Accepte la délégation de la compétence « Transport » de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois (CASQ) sur le territoire de l'ancienne Communauté de communes du canton de SAINT-SIMON au Département de l'Aisne jusqu'au 31 décembre 2017 ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention à intervenir entre le Département et la CASQ, telle qu'elle figure en annexe au rapport, qui définit les conditions d'exercice de cette délégation.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:52:33
Référence : 11ed62a9e35689e21542a0c609103f7148bf03e2

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 026
Convention de partenariat entre la Fondation du Patrimoine et le
Département de l'Aisne
Compétence partagée

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 026,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Autorise la passation de la convention annexée au rapport du Président avec la Fondation du Patrimoine dans le cadre de son action en faveur de la restauration du Petit Patrimoine Rural pour l'année 2017 ;
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention, au nom et pour le compte du Département ;
- Gage la dépense de 30 000 € sur les crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:52:27
Référence : c5c04e22fe4d30a7e6a3acebccca9a0d9a705bdc



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 027

**Convention d'hébergement des élèves du collège Jacques Cartier à
CHAUNY aux lycées publics de CHAUNY
* Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 027,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la convention organisant, pour l'année 2016/2017, le service d'hébergement d'élèves du collège Jacques Cartier à l'internat des lycées Jean Macé et Gay Lussac à CHAUNY, telle qu'elle figure en annexe au rapport du Président ;
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:52:21
Référence : b4ad65e26f5f6d30ba18c93e394805b61042fcd4

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 028

**Convention d'objectifs 2016-2019 avec la Communauté
d'Agglomération du Soissonnais, l'ADAMA et la Cité de la Musique -
Philharmonie de PARIS - Dispositif d'Education Musicale et
Orchestrale à vocation Sociale (DEMOS)
* Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 028,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- 1) d'adopter la Convention Pluriannuelle d'Objectifs pour la période 2016-2019, telle qu'annexée dans le rapport du Président ;
- 2) d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention avec la Communauté d'Agglomération du Soissonnais, l'Association pour le Développement des Activités Musicales dans l'Aisne (ADAMA) et la Cité de la Musique – Philharmonie de PARIS.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:52:07
Référence : 1283ccede3982f6af9d374683666c5eefa37e10



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 030
Dégâts au patrimoine monumental
Dépenses pour tiers

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 030,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Adopte le deuxième volet du programme 2017 des travaux sur le patrimoine monumental suite aux intempéries, pour un montant total de subvention de 8 038,00 €, tel qu'il figure dans l'annexe au rapport du Président ;

- Gage cette dépense sur l'Autorisation de Programme 2017/1 ouverte au chapitre 204 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:51:52
Référence : b31d8eebf65ed6c74f7a74b1bcfef63e8ce510b



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 031
Dons au Département de fonds d'archives
*** Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **031**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Accepte les dons au Département par :

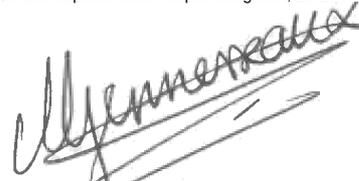
- la Communauté de communes du Vermandois, d'un fond d'archives des établissements Sidoux composé de :

7 catalogues d'échantillons de tissus, représentant environ 30 centimètres linéaires,
111 plaques de verres, représentant environ 40 centimètres linéaires,

- la commune de BOHAIN-EN-VERMANDOIS, d'un fond d'archives des établissements Rodier constitué de 163 catalogues d'échantillons de tissus datant de 1932 à 1970, et représentent environ 17 mètres linéaire ;

2) Autorise le Président du Conseil Départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions afférentes à chacun de ces dons, telles qu'elles figurent en annexe à son rapport.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:51:47
Référence : 6595a44afc895707c40b89f4d607891383eba6e7



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 032

**Etablissements d'enseignement privés sous contrat d'association du
1er cycle du 2nd degré - Demande d'aide aux investissements -
Programme 2017
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 032,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des suffrages exprimés (9 voix contre, 3 abstentions),

Décide :

- d'allouer, au titre du programme 2017 d'investissement dans les établissements d'enseignement privé sous contrat d'association, les subventions suivantes, aux associations de gestion des établissements concernés, sous réserve de justification de réalisation des investissements programmés, tels qu'ils figurent en annexe dans le rapport du Président, et de transmission des factures correspondantes :

- Collège Saint-Antoine à BOHAIN	17 116,90 €
- Collège Saint Joseph-Sainte Marie Madeleine à CHATEAU-THIERRY	39 329,20 €
- Collège Saint-Charles à CHAUNY	20 773,00 €
- Collège Saint-Joseph Notre Dame à FONTAINE-LES-VERVINS	41 975,50 €
- Collège Jeanne d'Arc à GUISE	21 279,85 €
- Collège Enfant Jésus à HIRSON	13 639,90 €
- Collège Sacré-Coeur à LA CAPELLE	7 750,80 €

- Collège La Providence à LAON	21 765,00 €
- Collège Notre-Dame à LIESSE	17 841,59 €
- Collège Saint-Jean et La Croix à SAINT-QUENTIN	71 752,10 €
- Collège Saint-Paul à SOISSONS	93 291,80 €
- Collège Wrésinski à TERGNIER	4 085,90 € ;

- de financer les dépenses correspondantes, sur les crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental ;

- d'autoriser le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions à intervenir entre le Département et les établissements concernés, correspondant aux aides attribuées, en application de l'article L. 442-7 du Code de l'Éducation.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:51:41
Référence : c7e028bd1d0365f2bbecc66d2c09a0aec38aaad1



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 033

**Etablissements Publics Locaux d'Enseignement du premier cycle de
second degré - Avenant à la convention de restauration pour les
élèves du premier degré de COUCY-LE-CHATEAU
* Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 033,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil général en date du 19 janvier 2015, relative au rapport n° 018,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Adopte l'avenant n°1 à la convention du 13 février 2015, tel qu'il figure en annexe au rapport du Président, suite au transfert de la compétence en matière de cantine scolaire au Regroupement scolaire de COUCY et aux modifications des conditions de réalisation de la prestation ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer cet avenant à la convention.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:51:39
Référence : 4a14d3c421c6354a5949a441a10fba72bf6f7929



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 034

Etablissements publics locaux d'enseignement du premier cycle du second degré - Participation départementale 2017 au fonctionnement des collèges publics de l'Aisne
*** Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 034,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'allouer, sur les crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental, un complément de dotation de fonctionnement de 7 055 € aux collèges publics de l'Aisne selon le détail qui figure dans le rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:51:34
Référence : 06fbceae3cfedc1fc2484e0830cf759f8605ab4c



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 035

**Etablissements publics Locaux d'Enseignement du premier cycle du
second degré - Renouvellement des concessions de logement des
personnels en fonction dans les collèges de l'Aisne
* Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 035,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Détermine le nombre, la nature et la qualité des concessions et les conditions financières de logement en faveur du personnel dans chacun des établissements, telles qu'elles sont précisées en annexe dans le rapport du Président ;
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer les arrêtés portant concession de logement par nécessité absolue de service, ainsi que les conventions d'occupation précaire.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:51:20
Référence : e359d605cbdc6c6bcc884a2bd975c4051df47c1



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 036

**Grosses réparations aux Monuments Historiques classés et inscrits
n'appartenant pas à l'Etat
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **036**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Adopte le programme de grosses réparations aux Monuments Historiques classés et inscrits à l'inventaire n'appartenant pas à l'Etat, tel qu'il figure dans l'annexe jointe au rapport du Président, pour un montant total de subvention de 102 861,60 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:51:09
Référence : 6025ed70845df2b9c549d03dd7f727efe9e03a6a



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 037

**Intervention du Département dans le domaine de la lecture -
Partenariat avec l'Association Signes de sens**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 037,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- 1) d'adopter la convention, telle qu'elle est jointe en annexe au rapport du Président, à intervenir entre le Département et l'Association Signes de sens ;
- 2) d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention avec l'Association Signes de sens.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:50:59

Référence : 77530b7724b1763695896b6a66375fb29b3c55



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 038
Intervention du Département en faveur de l'entretien des Monuments
Historiques
Dépenses pour tiers

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **038**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Adopte le deuxième volet du programme 2017 d'entretien sur les Monuments Historiques classés n'appartenant pas à l'Etat, pour un montant total de subvention de 33 586,45 €, tel qu'il figure dans l'annexe du rapport du Président ;
- Gage ces dépenses sur l'Autorisation de Programme 2017/4 ouverte au chapitre 204 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:50:49
Référence : 40aa1b5efd4191b141cc0de2a1259bd50bbae66b



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaients présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 039

**Intervention du Département en faveur des chantiers de jeunes
Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **039**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Alloue à l'Association de Mise en Valeur du Château de Coucy (AMVCC) qui organise des chantiers de jeunes, les subventions telles que définies dans l'annexe jointe au rapport du Président ;

2) Gage ces dépenses, d'un montant total de 5 058 €, sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:50:45
Référence : a6877c55b1a94dfd2570066cb35b4a1583555f66



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 040
Intervention du Département en faveur du Petit Patrimoine Rural
Dépenses pour tiers

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **040**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Adopte le premier volet du programme de restauration du Petit Patrimoine Rural, pour un montant de 2 891,46 €, tel qu'il figure dans l'annexe au rapport du Président ;
- Gage cette dépense sur l'Autorisation de Programme 2017/2 ouverte au chapitre 204 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:50:12
Référence : dcb82cd7c7eb6a4533dc2a5ea482d50bbbec3b6



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 041

**Intervention en faveur du Fonds Départemental d'Animation Locale
Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **041**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Accorde les subventions suivantes :

Association Chansons d'Hier et de Demain de BONY – Spectacle « La voix d'or de Starmania » le 14 avril 2017 à BONY	600 €
Club du 3 ^{ème} âge de LEHAUCOURT - Repas annuel le 19 novembre 2017 à LEHAUCOURT	900 €
Musique Espérance du Pays de l'Omois - 2 ^{ème} édition de stage d'initiation à la lutherie du 13 au 17 février 2017 à CHATEAU-THIERRY	500 €
Compagnie Pourquoi pas de MONTHUREL - 4 ^{ème} Festival de théâtre amateur du Sud de l'Aisne du 1 ^{er} au 9 avril 2017 à BRASLES	500 €
Association Les 4 Feuilles à GLAND - Spectacle théâtral « Et si Léonard... » le 13 mai 2017 à BRASLES	500 €
Association Canoë Kayak et Plein Air de CHAUNY - Raid multisport des salamandres le 9 septembre 2017 dans la forêt de SAINT-GOBAIN – Vallée de l'Oise	400 €

Vélo club La Chérizienne – Ville de CHAUNY - Championnat départemental Cycloport le 28 mai 2017 à BARISIS	400 €
Association Patrimoine et Histoire d'AMIGNY et de ses environs – Exposition « L'école dans la Grande guerre » le 29 mai 2017 à AMIGNY-ROUY	350 €
Association CHAUNY Sports cyclisme - Championnat inter-région élite/espoir le 4 juin 2017 à VILLEQUIER-AUMONT	700 €
Association Festival Plein'Air de BETHANCOURT-EN-VAUX - Festival Plein'Air le 2 septembre 2017 à BETHANCOURT-EN-VAUX	500 €
Photo club chaunois de CHAUNY - 2 ^{ème} Festival photo les 29 et 30 avril 2017 à CHAUNY	600 €
Association Les 8 Heures de CHARLY - Epreuve de marche athlétique « Les 8 Heures de CHARLY » le 5 février 2017 à CHARLY-SUR-MARNE	700 €
Fanfare de CHEZY-SUR-MARNE - Les 140 ans de la Fanfare les 3 et 4 juin 2017 à CHEZY-SUR-MARNE	1 000 €
Association Cercle des Vieilles Bécanes de l'Omois (CVBO) à JAULGONNE – Sortie « A la découverte du département de l'Aisne » les 20 et 21 mai 2017	500 €
Association Les Passionnés de la Traction Animale de GIZY - Fête du cheval de trait le 13 août 2017 à GIZY	400 €
Association l'Ecrevissière de BOUFFIGNEREUX - Défilé du Mardi-gras le 11 mars 2017 à BOUFFIGNEREUX	200 €
Association Ev'Aisne'ment Team de BERRY-AU-BAC - Spectacle de Noël le 17 décembre 2017 à BERRY-AU-BAC	200 €
Association La Foulée LIESSE-MARLE - Semi-marathon La Foulée LIESSE-MARLE le 12 mars 2017	200 €
Comité des fêtes de BOURG-ET-COMIN - Spectacle de Noël le 17 décembre 2017 à BOURG-ET-COMIN	200 €
Association Les Boucles de ST-ERME/LIESSE/SISSONNE - Prix cycliste de SISSONNE le 25 mai 2017	250 €
Foyer rural de CONCEVREUX - Descente des rives de l'Aisne en canoë le 25 juin 2017 à CONCEVREUX	200 €
Association de patinage de loisir laonnois de LAON - 24 heures de hockey sur glace des « Elaons » les 30 avril et 1 ^{er} mai 2017 à LAON	200 €
Association Red Koi CLACY - 1 ^{er} Challenge 4 manches Robert MEMBRIVE les 10 et 17 septembre, et les 15 et 22 octobre 2017 à CLACY-ET-THIERRET	200 €
Association Comédia LAON - Représentation théâtrale « Stationnement alterné » le 5 mai 2017 à LAON	200 €
Association La Fraternelle des Cheminots de LAON (FCL) - Fête du club le 7 mai 2017 à LAON	300 €

Association Les Fauvettes d'ANIZY-LE-CHATEAU - Championnat de France de speed-ball les 20 et 21 mai 2017 à ANIZY-LE-CHATEAU	200 €
Association Familles rurales de CREPY - Course cycliste et pédestre « Bike and run » le 10 septembre 2017 à CREPY	300 €
Association Les Bet'Heins de PINON - Rallye touristique moto le 2 septembre 2017 à LAON	200 €
Association Farma Prod de PINON - Festival Béguéé Fest le 8 juillet 2017 au hameau de Courson à LANDRICOURT	200 €
Association Les randonneurs de l'Ailette - Marche du trèfle le 30 avril 2017 à PREMONTRE	200 €
Association sportive de BRANCOURT-EN-LAONNOIS (ASBL) – Dodécathlon des vallons le 25 juin 2017 à BRANCOURT-EN-LAONNOIS	200 €
Commune de MONTBAVIN - Descente préhistorique de voitures anciennes le 2 avril 2017 de BOURGUIGNON à MONTBAVIN	300 €
Club de l'Amitié d'AULNOIS-SOUS-LAON - Repas de Pâques le 27 avril 2017 à MAREST-DAMPCOURT	200 €
ADEPAPE 02 de LAON - Rencontre festive « Jeunesse, solidarité en fête » le 26 avril 2017 à LAON	500 €
Club des Hospitaliers de PREMONTRE - Tournoi de football le 10 juin 2017 à PREMONTRE	300 €
Comité des fêtes de MOLINCHART - MOLINCHART en fête du 7 au 14 juillet 2017	300 €
Association Cité en vie de LAON - Fête des voisins le 19 mai 2017 à LAON	400 €
Association sportive et culturelle de VIVAISE - 3 ^{ème} tournoi d'été de l'ASC VIVAISE du 24 mai au 18 juin 2017 à VIVAISE	200 €
Association Pétanque anizienne d'ANIZY-LE-CHATEAU - Tournoi de pétanque le 17 mai 2017 à ANIZY-LE-CHATEAU	200 €
Association Judo club La Neuville de MONS-EN-LAONNOIS - Tournoi interclubs « Coupe David CHRISTOPHE » le 4 juin 2017 à LAON	200 €
Association Le Fil d'Ariane de LAON - Conférence à l'occasion de la Journée nationale des Aveugles le 7 octobre 2017 à LAON	200 €
Association Les Dynamiques de LAON - Repas annuel des adhérents le 28 avril 2017 à LAON	200 €
Association Les Volfonis de LAON - Plouckstock Festival les 2, 3 et 4 juin 2017 à FESTIEUX	500 €
Boxing club laonnois de CHIVY-LES-ETOUVELLES - Gala de boxe amateur le 18 mars 2017 à LAON	400 €
Club de scrabble laonnois d'ATHIES-SOUS-LAON - Tournoi homologable de scrabble en 3 parties le 8 avril 2017 à ATHIES-SOUS-LAON	200 €

Association Les Amis du badminton d'ATHIES-SOUS-LAON - Tournois de fin de trimestre à ATHIES-SOUS-LAON	200 €
Tennis club d'ATHIES-SOUS-LAON – Journée portes ouvertes le 10 juin 2017 à ATHIES-SOUS-LAON	200 €
Association des Commerçants de la Cité Médiévale (ACCM) de LAON – Chasse aux objets insolites « Trouvez l'erreur » à l'occasion de la Fête des mères le 27 mai 2017 à LAON	200 €
Rugby club de LAON - Finales territoriales de rugby le 23 avril 2017 à LAON	500 €
Association Anim'ATHIES d'ATHIES-SOUS-LAON - Foire à l'oignon le 17 septembre 2017 à ATHIES-SOUS-LAON	700 €
Association Les Amis des Orgues de LAON - Concert d'orgue commenté le 7 mai 2017 à LAON	200 €
Boxing club créçois de CRECY-SUR-SERRE - Soirée couscous le 29 avril 2017 à CRECY-SUR-SERRE	500 €
Association Les copains de la Serre de CRECY-SUR-SERRE - Spectacle de Noël en décembre 2017 à CRECY-SUR-SERRE	500 €
Comité des fêtes de GRANDLUP-ET-FAY - Soirée dansante le 4 mars 2017 à GRANDLUP-ET-FAY	250 €
Association La Souche Multisport de PIERREPONT - Le Grand raid de la Souche le 23 septembre et le mini-raid découverte de la Souche le 24 septembre 2017 autour des marais de la Souche	1 150 €
Association Communication et Promotion de MONTECOURT-LIZEROLLES (ACOPROMON) - Inauguration de la réhabilitation du Monument aux morts le 26 mars 2017 à MONTECOURT-LIZEROLLES	500 €
Comité des fêtes de MONTECOURT-LIZEROLLES - MONTECOURT-LIZEROLLES en fête les 13 et 14 juillet 2017	800 €
Association Les 10 km d'ESSIGNY-LE-GRAND - Les 10 km d'ESSIGNY-LE-GRAND le 23 avril 2017	300 €
Association des coureurs du parc d'Isle (ACPI) de SAINT-QUENTIN - 22 ^{ème} édition de « Courir pour le plaisir » le 2 avril 2017 à SAINT-QUENTIN	200 €
Association Coordination des Clubs affiliés à la piste municipale de SAINT-QUENTIN - Challenge partenaires du vélodrome de SAINT-QUENTIN le 16 septembre 2017	500 €
Commune de VERMAND - Spectacle de contes pour enfants « Oui dire conte » en octobre et décembre 2017 à la médiathèque de VERMAND	400 €
Association d'attelage de l'Aisne de LE VERGUIER - Concours d'attelage les 25 et 26 mars 2017 à l'Hippodrome de LA CAPELLE	500 €
Association Vélo club du Vermandois - Randonnées cyclo, VTT et marche le 12 mars 2017	500 €

Association cantonale du Vermandois (ACV) - Randonnée pédestre sur le thème du muguet le 30 avril 2017 dans le bois d'ATTILY	200 €
Olympique Saint-Quentinois - Tournoi des petits as le 17 juin 2017 à SAINT-QUENTIN	1 500 €
Racing club de SAINT-QUENTIN - Les Oval'Ziks le 24 juin 2017 à SAINT-QUENTIN	600 €
Association Les Elyziks de SAINT-QUENTIN - Festival Les Elyziks le 17 juin 2017 à SAINT-QUENTIN	200 €
Les Amis de la MCL de GAUCHY - Grande fête du printemps le 8 mai 2017 à GAUCHY	400 €
Amicale laïque Pierre Sépard de l'école des cheminots de GAUCHY - Spectacle de fin d'année le 10 juin 2017 à GAUCHY	400 €
Club babyfoot gasiaquois de GAUCHY - Championnat du monde de football de table du 18 au 21 mai 2017 à SAINT-QUENTIN	500 €
Judo club de GAUCHY - Challenge du judo club de GAUCHY les 11 et 12 février 2017 à GAUCHY	300 €
Association GAUCHY Pétanque - Championnats de l'Aisne tripléte et doublette provençale les 29-30 avril et 20-21 mai 2017 à GAUCHY	300 €
Association Amitié Franco-Polonaise de GAUCHY/SOBOTKA - Spectacle de chants et danses folkloriques polonaises le 30 avril 2017 à SAINT-QUENTIN	250 €
Cyclo-club de PASLY - Championnat de Picardie de cyclo-cross UFOLEP le 15 janvier 2017 à PASLY	400 €
Comité de loisirs valrésien de VAUXRESIS - VAUXRESIS en fête le 9 septembre 2017	300 €
Union sportive de VENIZEL - Animations lors du loto le 12 mai 2017 à VENIZEL	300 €
Association d'Air et d'Ame de BELLEU - CUISY-EN-ALMONT en fête les 9 et 10 septembre 2017	300 €
Les Voiles du Soissonnais Club de POMMIERS - Sortie Dragon Boat « Un été sur les rives de l'Aisne » en juillet et août 2017	300 €
Association Rando-POMMIERS - A la découverte des bords de l'Aisne le 21 mai 2017 à POMMIERS	300 €
Association Les Jardiniers de la région vicoise de VIC-SUR-AISNE Conférences d'horticulture en mars, avril, mai, septembre et octobre 2017 à VIC-SUR-AISNE	300 €
Association Thiérache Promotion de LA CAPELLE - Spectacle son et lumière « La Thiérache à travers le temps » le 1 ^{er} septembre 2017 à LA CAPELLE	500 €
Rotary club de FOURMIERS-HIRSON-VERVINS - Exposition « Orchidées et chocolat » les 1 ^{er} et 2 avril 2017 à LA CAPELLE	500 €

Association Union sportive de ROZOY-SUR-SERRE - Tournoi international de football U15 « Porte des Fagnes » les 27 et 28 mai 2017 à THEUX en Belgique	500 €
Association Font'Aisne Citroën Passion de FONTAINE-LES-VERVINS – Exposition de 2 CV lors de la brocante le 14 mai 2017 à LANDOUZY-LA-COUR	300 €
Aides aux Organisations Sportives (AOS) COURMELLES - Prix cycliste de RESSONS-LE-LONG le 8 avril 2017	200 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:48:58
Référence : e1e2c2eb92e493948d0b284688a7886afb663b3e

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOD, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 042**Modifications des modalités d'attribution des subventions dans le
cadre des aides aux commémorations du centenaire de la Première
Guerre mondiale
Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 042,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 16 janvier 2017, relative au rapport n° 510,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Modifie la condition de versement de la subvention de 15 000 € attribuée à l'association CRID 14-18 par le Conseil départemental du 16 janvier 2017, au titre de la commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale, pour l'organisation d'un colloque international et la parution de 3 ouvrages sur le Chemin des Dames, en prévoyant le paiement non plus en totalité sur justificatifs de dépenses, mais le mandatement d'un acompte de 80% dès le caractère exécutoire de la présente délibération et du solde sur présentation des justificatifs de dépenses.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:48:19
Référence : 60c55793002de70d6435dfd15f51f313d17e08d5



DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEEICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 043

**Opération départementale "Collège au Cinéma" : financement du coût
du transport vers les salles de cinéma
Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **043**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

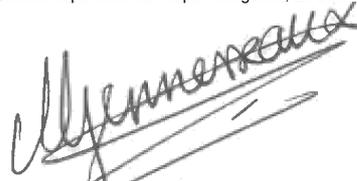
A l'unanimité,

1) Alloue les sommes suivantes, aux collèges qui participent à l'opération "Collège au Cinéma", pour la prise en charge du coût du transport des élèves vers le cinéma le plus proche de chaque établissement :

- Collège François Truffaut de CHARLY-SUR-MARNE	645,00 €
- Collège Léopold Sédar Senghor de CORBENY	792,00 €
- Collège Charles Brazier de CRECY-SUR-SERRE	972,50 €
- Collège Anne Frank d'HARLY	160,00 €
- Collège Colbert Quentin de LE NOUVION-EN-THIERACHE	350,00 €
- Institution Notre-Dame de LIESSE-NOTRE-DAME	570,00 €
- Collège Antoine Nicolas de Condorcet de RIBEMONT	308,20 € ;

2) Finance cette dépense de 3 797,70 € à l'aide des crédits inscrits au Budget départemental au chapitre 65 et prend acte qu'il subsiste une somme disponible de 12 101,10 € après ces attributions.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:48:16

Référence : 7c1d3cf898cd52711e9fc7273ee0b8eda5fda355



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 044
Participation du Département de l'Aisne au site national "Grand Mémorial"
*** Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **044**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide de mettre gratuitement à disposition du Ministère de la Culture et de la Communication la base de données nominatives produites à partir des registres matricules des classes 1887 à 1921 dont le Département est propriétaire et détenteur des droits d'exploitation ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention relative à la participation du Département de l'Aisne à l'opération Nationale « Grand mémorial » telle qu'elle figure en annexe à son rapport.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:48:10
Référence : 3441e7692e5237654a6e9d762423f93ff7d4706e



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 045

**Politique départementale en faveur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement et des Séjours de Vacances - Demandes formulées par des associations à vocation socio-éducative, des Communes et EPCI
Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 045,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Alloue aux associations, Communes et EPCI qui organisent des Accueils de Loisirs Sans Hébergement ou des Séjours de Vacances, les subventions telles que définies dans les annexes 1 et 2 du rapport du Président ;
- 2) Gage ces dépenses sur les crédits inscrits au chapitre 65, articles 6574 et 65734 ;
- 3) Prend acte qu'il subsiste une somme disponible de :
 - 4 505 € au chapitre 65, article 6574,
 - 0 € au chapitre 65, article 65734.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:48:00
Référence : 76c7fff6a69fca6024b55ef88abd02c2c3609f7



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 046

**Politique départementale en faveur du sport - Fonctionnement sportif
Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **046**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Alloue :

A) au titre de l'aide à l'organisation de manifestations sportives, sous réserve de justification de réalisation des manifestations et de transmission des bilans financiers correspondants, les subventions suivantes :

- Club Milonais d'haltérophilie musculation (CMHM) : championnat de France masters d'haltérophilie du 14 au 16 avril 2017 à LA FERTE-MILON	1 000 €
- Moto club Marle-Voharies : championnats de France de motocross féminin et 125 cc les 10 et 11 juin 2017 à PLOMION	8 500 €
- Ecurie Jean de La Fontaine : 42 ^{ème} rallye TT Jean de La Fontaine du 19 au 21 mai 2017 entre Soissons et FERRE-EN-TARDENOIS	3 000 €

- Comité départemental UNSS : championnat de France UNSS de raid des lycées du 10 au 12 mai 2017 à HIRSON	1 500 €
- ESC Tergnier athlétisme : 20ème meeting national d'athlétisme de TERGNIER le 25 mai 2017	1 800 €
- Team Condé moto verte : championnat de France cross country de moto et quad les 18 et 19 mars 2017 à MONTIGNY-LES-CONDE	1 500 €
- Karaté club Saint-Quentinois : coupe de France kata pupille et benjamin le 22 avril 2017 et championnat de France kumité espoir en équipe et en individuel le 23 avril 2017 à SAINT-QUENTIN	2 000 €
- Comité départemental d'aviron : régates internationales d'aviron de l'Ailette à Cap'Aisne les 27 et 28 mai 2017	1 100 €
- Team Sensas Saint-Quentin pêche : finale du championnat de France des clubs de pêche les 17 et 18 juin 2017 à SAINT-QUENTIN	500 €
- Team Sensas Saint-Quentin pêche : championnat du monde des nations de pêche les 29 et 30 juillet 2017 à SAINT-QUENTIN	5 000 €

B) au titre de l'aide aux équipes amateurs pour la saison sportive 2016/2017, les soldes suivants :

- Olympique Saint-Quentinois (OSQ)	16 723 €
- Les Archers de l'Omois	4 044 €
- Saint-Quentin natation	2 180 € ;

2) Gage cette dépense de 48 847 € sur les crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental ;

3) Autorise le Président à signer la convention financière à intervenir avec l'OSQ et l'avenant n°1 à la convention du 9 février 2017 avec le comité départemental UNSS.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:47:29
Référence : b663c481dd55d48482dc9752e79841c22c567362



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaients présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 047
Politique départementale en faveur du théâtre amateur - Répartition
des sommes allouées
Compétence partagée

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **047**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Accepte le projet de répartition des aides départementales allouées aux troupes amateurs, tel qu'annexé au rapport du Président, pour un montant de 14 400 € ;
- 2) Finance cette dépense à l'aide des crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:47:23
Référence : 6846d25bc11e1da3b27b60904d8485a9d42a4b9a



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 048

Proposition de cession de matériels au profit des établissements publics locaux d'enseignement du premier cycle du second degré
*** Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **048**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Accepte le principe de la remise à titre gratuit aux établissements publics locaux d'enseignement du premier cycle du second degré, des lots de matériels acquis par le Département au cours de l'année 2012 dans le cadre du programme de réhabilitation des collèges.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:47:09
Référence : 2709f0c82435364ae3f0495cf5a40b9aa1f1e209

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 049**Répartition des aides allouées aux Sociétés musicales affiliées à la
Fédération Départementale des Sociétés Musicales de l'Aisne
* Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **049**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention),

- 1) Accepte le projet de répartition des aides départementales allouées aux Sociétés musicales affiliées à la Fédération Départementale des Sociétés Musicales de l'Aisne, tel qu'il est présenté dans l'annexe au rapport du Président, pour un montant de 41 900 € ;
- 2) Finance la dépense à l'aide des crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:46:55
Référence : 830ef0f13a294fc66445651984757c4d6b2ba429



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 050

**Restauration, entretien et protection du patrimoine mobilier classé,
inscrit et non protégé
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **050**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

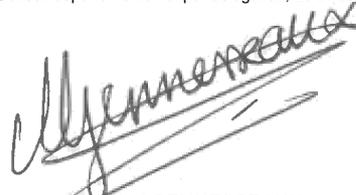
1) Adopte :

- le second volet du programme de restauration d'objets mobiliers, pour un montant de 5 768,13 €,
- le second volet du programme de sauvetage et de fixations antivol d'objets mobiliers, pour un montant de 12 768,50 €,
- le premier volet du programme de sauvegarde et de restauration de peintures murales, pour un montant de 2 950 €,

tels qu'ils figurent respectivement dans les annexes 1, 2 et 3 au rapport du Président ;

2) Gage ces dépenses sur l'Autorisation de Programme 2017/3 ouverte au chapitre 204 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:46:50
Référence : b1e2677a3f82e5db70cc01b055ffe517526b066a



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 051
**Syndicat Mixte du Familistère Godin - Demandes de participation
financière**
Dépenses pour tiers

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 051,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Attribue sur l'Autorisation de Programme ouverte au chapitre 204, au Syndicat Mixte du Familistère Godin, les subventions ci-après :

Nature de l'opération	Coût prévisionnel	Montant de la Subvention
Création de corpus d'œuvres pour la cour sonore du pavillon central 1	32 000 € HT	3 200 €
Réparations lourdes sur les existants 1	100 000 € HT	80 000 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:46:35
Référence : d084732899d5be3d88ce637bdf4b4252183f7a1

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 052**Transport des élèves de la gare SNCF de LAON vers différents
établissements scolaires de la ville
* Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **052**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention à intervenir, pour les années scolaires 2017/2018 et 2018/2019, entre le Département, la Communauté d'Agglomération du Pays de LAON (CAPL), et la Compagnie des Transports du Pays de LAON (CTPL), pour permettre le transport des élèves relevant de la compétence départementale, entre la gare SNCF de LAON et les différents établissements scolaires situés dans la cité médiévale ainsi que le collège Mermoz et le lycée Pierre Méchain, telle qu'elle figure en annexe au rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:46:29
Référence : 6a57a149259de5a40f322e18af8158decf19690d

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 053**Signature d'une Convention et ses annexes avec la Caisse
d'Allocations Familiales de l'Aisne concernant la Consultation des
données par les Partenaires, outil remplaçant CAFPRO**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **053**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département la Convention à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aisne, ainsi que ses annexes, afin de permettre l'accès à la consultation des données allocataires par les agents du Conseil départemental habilités.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:46:09
Référence : 74486bba56654a7033cccdff7191d7944a2bf4a6



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 054

Subventions d'investissement dans le domaine des Affaires Sociales

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **054**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Accorde une subvention dans le cadre du programme d'aide à l'équipement social pour personnes âgées, au taux de 30 %, AP 2017-1 à :

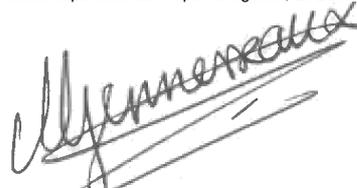
- L'Association Coallia – EHPAD de CORBENY (équipement mobilier des chambres) :	30 852 €,
- La Maison de Retraite « Vuidet » de LA CAPELLE (équipement mobilier des chambres) :	67 500 €,
- La Maison de Retraite « Vuidet » de LA CAPELLE (équipement de deux armoires froides) :	3 096 €,
- La Maison de Retraite de BUIRONFOSSE (remplacement d'une chaudière) :	15 000 €,
- La Maison de Retraite "Notre Dame" de SAINT QUENTIN (mise aux normes d'accessibilité des chambres 2 et 4) :	2 250 € ;

2) Accorde une subvention dans le cadre du programme d'aide à l'équipement social pour personnes âgées au taux de 10 %, AP 2017-2 à :

- La Maison de Retraite « Vuidet » de LA CAPELLE (acquisition de mobilier des communs) :	5 700 € ;
---	-----------

3) Gage ces dépenses d'investissement sur les crédits départementaux, inscrits au chapitre 204, programme 01AIDHEBPA, AP 2017-1 (taux 30 %) et AP 2017-2 (taux de 10 %).

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:45:56
Référence : 281836f59a67948fcc09a85a2fc7dfbd5268aeb0

**DEPARTEMENT DE L'AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERHOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 055**Service d'information géographique : Acquisition de données IGN
dans le cadre des achats mutualisés GéoPicardie**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 055,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Autorise le Président du Conseil départemental à :

- signer, au nom et pour le compte du Département, la convention relative à la participation du Département de l'Aisne à l'acquisition des données de référence « Orthophotographie sur la Région Hauts-de-France »,

- signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions et avenants éventuels des cofinancements de ce projet ;

2) Décide d'affecter les crédits correspondants (10 000 € HT) sur les crédits d'investissement déjà votés au Budget primitif 2017 (chapitre 20).

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:44:57
Référence : a26bdb6634de69b341d2af71dbf06750a84f567



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 056

**Carte Mobilité Inclusion attribuée aux personnes âgées demandeurs
de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 056,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer les actes nécessaires à la mise en place de la Carte Mobilité Inclusion (CMI) des bénéficiaires et demandeurs de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:44:52
Référence : ffea12b63424f9e83daa1158168604b25fe3212f



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 057

Mise en œuvre des Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD)

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **057**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la passation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens pour les SPASAD expérimentaux ;
- Autorise le Président du Conseil départemental à les signer, au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:44:06
Référence : 835544c1d6e7eaa78fdb80b7a46c8ca0cdc9944

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 058**Aide aux travaux en faveur des accédants à la propriété dans l'ancien**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 058,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Accorde une aide aux travaux en faveur des accédants à la propriété dans l'ancien à :

- Mme Corinne PONSARD – 6 rue Georges Wrobel – 02000 LAON 3 500 € ;

2) Gage ces dépenses d'investissement sur les crédits départementaux inscrits au chapitre 204 - nature 20422 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:43:59
Référence : ee00502c3b8e1ac492c73f8b4d1cc906cc1e1d21



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 059

Convention relative au fonctionnement du Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF) de CHATEAU-THIERRY

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 059,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions),

1) Adopte le projet de convention relative au fonctionnement des Centres de Planification et d'Education Familiale ;

2) Autorise le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention avec le Centre Hospitalier de CHATEAU-THIERRY.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:43:57
Référence : c84957012d3637ef55c563926ea667dc0049ff02



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 060

Création et adaptation de logements intermédiaires pour personnes âgées - Demandes d'aide départementale

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **060**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (M. GRZEZICZAK ne prend pas part au vote),

1) Accorde à l'OPH de l'Aisne, une subvention de :

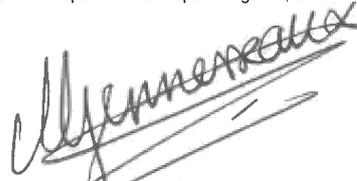
- **60 000 €** représentant 5 % du coût HT de l'opération de 1 475 770 €, plafonné à 1 200 000 € (100 000 € par logement) pour la réalisation de 12 logements intermédiaires pour personnes âgées (9 PLUS et 3 PLAI) situés rue Maurice Moreau – Site Hubau à FLAVY-LE-MARTEL,

- **34 235 €** représentant 50 % du coût des aménagements de 68 470 €, dans le cadre de l'adaptation des 12 logements (9 PLUS et 3 PLAI) aux handicaps et au vieillissement situés rue Maurice Moreau – Site Hubau à FLAVY-LE-MARTEL ;

2) Convient que dans l'hypothèse où le coût définitif de l'opération subventionnée serait inférieur aux montants initialement présentés, les subventions accordées seraient calculées au prorata des dépenses effectivement réalisées ;

- 3) Gage ces dépenses d'investissement sur les crédits départementaux inscrits au chapitre 204 – nature 204182 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:43:45
Référence : 6bb41c572bfa73ea7ffda32cd04a3bc5f8333f08



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 061

**Demande de subvention FSE 2017 pour le chantier d'insertion de
FERE-EN-TARDENOIS porté par le Département**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **061**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Valide la demande de subvention FSE pour la réalisation du chantier d'insertion de FERE-EN-TARDENOIS en 2017 telle que décrite dans le rapport du Président ;
- 2) Donne délégation au Président du Conseil départemental pour signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:43:42
Référence : eae2c7c6332d44197cbb3a62a1020d717065df3

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 062**Mise en oeuvre du Programme Départemental d'Insertion : Appel à projets Insertion 2017**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **062**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 12 décembre 2016, relative au rapport n° 650,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, dans le cadre des actions de l'appel à projets insertion 2017, les participations financières suivantes :

- 20 923 € en faveur du chantier « Aménagement du ru d'Essômes sur Marne » portée par Un Château Pour l'Emploi (U.C.P.E) pour 6 postes représentant 3,43 ETP BRSA (Equivalent Temps Plein au profit de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active) soit un ratio de 6 100 € par ETP BRSA,

- 30 000 € en faveur de l'action « Familles » portée par le Centre Social et d'Animation Culturelle (C.S.A.C) d'Hirson pour 15 nouvelles entrées BRSA, à compter du 1^{er} janvier 2017, soit un ratio de 2 000 € par entrée BRSA ;

2) Prend acte de la modification apportée à l'action « Mobilité durable » portée par l'association PATS Mobilité en fixant le nombre d'entrée BRSA à 8 au lieu de 16 pour une participation financière de 12 838 €, et un ratio arrondi à 1 604 € par entrée BRSA ;

3) Accorde à :

- la Maison de l'Emploi et de la Formation du Grand Laonnois, pour son action « Mobilité Code », une participation financière de 6 080 € pour une deuxième session de 10 entrées BRSA , soit un ratio de 608 € par entrée BRSA,
- l'Association Passerelle Entreprises Territoire, pour son action « Diagnostic Mobilisation Activité », une participation financière de 12 150 € pour 10 entrées supplémentaires BRSA, soit un ratio de 1 215 € par entrée BRSA ;

4) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions et avenants à intervenir.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:43:37
Référence : 677d4d8129949ed936b9ae436088ff18babd5e04



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 063

**Mise en œuvre du Programme Départemental d'Insertion 2016-2020 :
Demande de subvention 2017 - Centre de Ressources et d'Ingénierie
en Parcours de Formation porté par le GRIEP**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 063,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Accorde un financement 2017 de 200 000 € au GRIEP pour la mise en œuvre du Centre de Ressources et d'Ingénierie en Parcours de Formation et d'Insertion pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 et notamment la mise en place de formations collectives, soit 161 parcours de formations pour l'Aisne ;
- 2) Gage cette dépense sur les crédits inscrits au chapitre 017 ;
- 3) Donne délégation au Président du Conseil départemental pour signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:43:35
Référence : 40b047d4c4613f3391be5ea3420a1c9eff6e6acb



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 064

**Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat Indigne / Précarité
énergétique - Demandes d'avance remboursable à destination de
propriétaires occupants modestes ou très modestes**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **064**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Accorde un prêt sous forme d'avance remboursable à :

- **Mme Patricia BRANCOURT** – 4 rue des Anciens Combattants
Flandres – Dunkerque RIBEMONT
1 mensualité de 61,50 € et 143 mensualités de 69,50 €
pour un montant total de prêt de 10 000 €

- **Mme et M. Pascal CASPAR** – 34 rue de Ham – 02100 SAINT-QUENTIN
1 mensualité de 10 € et 69 mensualités de 35 € pour un montant total de prêt de 2 425 €

- **Mme et M. Lionel DUCROT** – 23 rue de Belgique – 02700 TERGNIER
1 mensualité de 81 € et 89 mensualités de 70 € pour un montant total de prêt de 6 311 €

- **M. Roger FLEURY** – 18 rue de Noircourt – 02340 MONTLOUE
1 mensualité de 50 € et 35 mensualités de 70 € pour un montant total de prêt de 2 500 €

- **Mme Brigitte GUIROUS** – 11 route de la Fère – 02410 SAINT-GOBAIN
1 mensualité de 66 € et 78 mensualités de 75 € pour un montant total de prêt de 5 916 €,

- **Mme Françoise SENE** – 7 Impasse des Rossignols – 02430 GAUCHY
1 mensualité de 55 € et 91 mensualités de 70 € pour un montant total de prêt de 6 425 €,

Ces prêts à taux 0 seront versés à (aux) entreprise(s) sur production des factures correspondant aux devis fournis lors du dépôt des dossiers :

- acompte de 50 % sur production de factures,
- le solde en fin de travaux ;

- 2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les contrats de prêt qui seront passés entre le Département et l'emprunteur ;
- 3) Gage ces dépenses d'investissement sur les crédits départementaux inscrits au chapitre 27 – nature 2748 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:43:28
Référence : 735972551542c28c7821e99b3a7b3d24a56453dd



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 065

**Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat Indigne / Précarité
Energétique / Autonomie - Demandes d'aide à la réalisation de travaux**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **065**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Accorde une subvention dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG)
Volet Habitat Indigne à :

- Mme et M. Philippe PARISEL	5 000,00 €,
- Mme Marie-Jeanne PETIT	5 000,00 €,
- Mme Alexandrine RAPAILLES et M. Loïc DEGUELDRE	4 000,00 €,
- Mme et M. Jean-Jacques SARAZIN	2 000,00 €,

Soit un total de : 16 000,00 € ;

2) Accorde une subvention dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG)
Volet Autonomie à :

- Mme Yvette BAILLY :	1 772,00 €,
- Mme Huguette BLANDIN :	4 790,00 €,
- Mme Germaine DURAND :	2 486,00 €,
- Mme et M. Antonio DA COSTA :	1 749,00 €,

- Mme et M. Francis DEPRE :	1 991,00 €,
- Mme et M. Frédéric DOUBLET :	5 218,00 €,
- Mme et M. José FERREIRA FREIRE :	2 749,00 €,
- Mme Madeleine FERRY :	4 772,00 €,
- Mme et M. Bernard HERBERT :	2 400,00 €,
- Mme et M. Léopold HERBERT :	616,00 €,
- Mme Louise LAFOLIE :	2 970,00 €,
- Mme et M. Maurice LALY :	1 640,00 €,
- Mme Christiane PATTEIN :	3 228,00 €,
- M. Yves TINCHON :	1 848,00 €,
- Mme et M. Christian VENET :	565,00 €,
- Mme Joséphine ZIELINSKI :	1 293,00 €,

Soit un total de : 40 087,00 € ;

3) Gage ces dépenses d'investissement sur les crédits départementaux inscrits au chapitre 204 - nature 20422 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:43:18
Référence : c006ed79f46616f24ed04549ed39e4626d9c1e6b

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 066**Réhabilitation de logements locatifs sociaux en zone rurale -
Demandes d'aide départementale pour la réhabilitation de logements
locatifs communaux et / ou intercommunaux**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **066**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Se prononce favorablement sur les financements suivants :

AGNICOURT-ET-SEHELLES

Réhabilitation du logement locatif communal – 17 rue de Montcornet 2 901 €,

MOY-DE-L' AISNE

Réhabilitation du logement locatif communal – 9 rue du Maréchal Foch 3 000 € ;

2) Convient que dans l'hypothèse où les coûts définitifs des opérations subventionnées seraient inférieurs aux montants HT initialement présentés, les subventions accordées seraient calculées au prorata des dépenses effectivement réalisées ;

109

2



3) Gage cette dépense d'investissement sur les crédits inscrits au chapitre 204, nature 204142 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel GENESSEUX', written over a horizontal line.

Michel GENESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:43:06
Référence : 4d146dab534f9aa91dd9e13440699dbbc20f1750



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 067

**Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)
2017 - Soutien aux Associations**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **067**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise les aides aux associations 2017 dans le cadre du Réseau d'Appui et d'Accompagnement des Parents, telles qu'elles figurent dans le rapport du Président ;

2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions avec les différentes associations bénéficiaires, selon le modèle figurant en annexe du rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:43:04
Référence : e13d18e0651d2946ea66dfbbaa8988280373e6db



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZETICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 068

Soutien à la création de logements locatifs sociaux

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **068**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (M. GRZETICZAK ne prend pas part au vote),

1) Se prononce favorablement sur les demandes de financement suivantes :

- L'OPH de l'Aisne

Construction de 5 logements locatifs (4 PLUS et 1 PLAI) Rue Maurice Moreau – Site Hubau à FLAVY-LE-MARTEL	
4 000 € par logement	20 000 €

- LOGIVAM

Création d'un foyer pour jeunes en alternance – 42 logements collectifs (13 PLUS et 29 PLAI) Parc Gouraud - Allée Claude Debussy et Allée Georges Charpak à SOISSONS	
4 000 € par logement	168 000 €

Construction de 16 logements collectifs locatifs (11 PLUS et 5 PLAI) 12 – 14 rue de Pampelune à SOISSONS	
5 500 € par logement	88 000 € ;



2) Gage ces dépenses d'investissement sur les crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel GENESSEUX', written over a horizontal line.

Michel GENESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:42:57
Référence : 7be387fecd3eeac3915fe548bf32af957977f7f6



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 069
Contrat d'un collaborateur de groupe d'élus

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 069,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide de fixer la rémunération brute mensuelle de l'emploi affecté au Groupe Front National à 2 600,00 € sur la base de 35 heures hebdomadaires ;
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer le contrat d'engagement correspondant, qui prendra effet le 1^{er} juin 2017.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement

sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:42:55

Référence : f5439e2d4f6846b601a3d169ecb39dd742a4edbc



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 070
Avis sur des documents d'urbanisme

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 070,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de se prononcer favorablement sur les projets de Plan Local d'Urbanisme de la commune d'ARTEMPS et de schéma de cohérence territoriale du Syndicat Mixte du Pays Santerre Haute Somme.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:42:27

Référence : c17b5d08401a7de25eeb33da7bf3887ef4b97d35



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 071

**Cessions de terrains sur les communes de SAINT-ALGIS et
BARENTON-SUR-SERRE**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **071**,

Vu sa précédente délibération en date du 4 juillet 2016, relative au rapport n° 059,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Décide de procéder aux cessions suivantes, dans les conditions fixées dans le rapport du Président conformes à l'estimation de France-Domaine, à savoir :

- Cession d'un terrain sur le territoire de la commune de SAINT-ALGIS :

une parcelle cadastrée section ZA n° 39 pour une superficie de 1 390 m², au profit de M. ARMAND Vincent, moyennant le prix de 765,00 €,

- Cession d'un délaissé de la RD n° 3060 sur le territoire de la commune de BARENTON-SUR-SERRE :

une parcelle cadastrée section A n° 913 pour une superficie de 80 m², au profit de M. et Mme Gaëtan DEFAUX, moyennant le prix de 1 280,00 €;

2) Autorise le Vice-Président délégué du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département de l'Aisne, les actes de cession à intervenir, ces actes étant passés en la forme administrative par devant le Président du Conseil départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:42:24
Référence : ffc55375195494b7ba3578b18cd34d54e80aec57



DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOD, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 072**Convention d'application 2017 avec la Communauté de communes de
RETZ-EN-VALOIS relative à l'aménagement d'un Boulevard Urbain à
VILLERS-COTTERETS**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 072,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la passation de la convention d'application 2017 avec la Communauté de communes de RETZ-EN-VALOIS définissant sa participation forfaitaire au financement du Boulevard Urbain de VILLERS-COTTERETS pour l'année 2017 ;
- Prend acte du montant de la recette qui s'élève à un montant forfaitaire de 40 000,00 € à imputer sur le chapitre 13 du Budget départemental ;
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention, au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:42:12
Référence : dfcccae2bf08f0465317e5429cf347b7bc697dca

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERHOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 073**Convention d'application 2017 avec la Commune de VILLERS-COTTERETS relative à l'aménagement d'un Boulevard Urbain à VILLERS-COTTERETS**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 073,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la passation de la convention d'application 2017 avec la commune de VILLERS-COTTERETS définissant sa participation au financement du Boulevard Urbain de VILLERS-COTTERETS pour l'année 2017 ;
- Prend acte du montant de la recette qui s'élève à un montant de 72 100,00 € à imputer sur le chapitre 13 du Budget départemental ;
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:42:07
Référence : d303f7c41e679351216ce35541ccc37fb10a4bc2

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEEICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 074

**Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage fixant les modalités de réalisation et de financement des travaux d'aménagement de la RD 965 dans la traverse de l'agglomération du NOUVION EN THIERACHE
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 074,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la passation de la convention avec la commune du NOUVION-EN-THIERACHE dont le projet est joint en annexe au rapport du Président et qui détermine les conditions techniques, administratives et financières auxquelles est subordonnée la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage communale, des travaux d'aménagement de la RD 965 en agglomération ;

- Individualise, au titre des subventions d'équipement versées aux communes la somme de 123 000 € HT pour l'aménagement de la RD 965 à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental ;

120

2



- Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention, au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel GENNESSEUX', written over a horizontal line.

Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:41:53
Référence : dccfb60f92e05c29678e9f47caed0498a3e32c6c



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEEICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 075

**Convention relative à la réalisation sous maîtrise d'ouvrage communale et sous maîtrise d'ouvrage départementale de l'aménagement de la RD 25 entre les PR 13+805 et PR 14+580 dans la traverse de l'agglomération de VESLUD
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 075,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la passation de la convention avec la commune de VESLUD dont le projet est joint en annexe au rapport du Président et qui détermine les conditions techniques, administratives et financières auxquelles est subordonnée la réalisation des travaux d'aménagement de la RD 25 dans la traverse de l'agglomération. La participation financière du Département est répartie comme suit : 53 530 € HT à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental et 62 000 € TTC sur le chapitre 23 ;

- Individualise, au titre des subventions d'équipement versées aux communes la somme de 53 530 € HT pour l'aménagement de la RD 25 à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention, au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:41:51
Référence : fcb44ac24a473192a9ebcce97fc5f67c7f44721e



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 076

**Convention relative à la réalisation sous maîtrise d'ouvrage communale et sous maîtrise d'ouvrage départementale de l'aménagement de la RD 63 Faubourg Saint Martin entre les PR 14+780 et 15+240 dans la traverse de l'agglomération de MARLE
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 076,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la passation de la convention avec la commune de MARLE dont le projet est joint en annexe au rapport du Président et qui détermine les conditions techniques, administratives et financières auxquelles est subordonnée la réalisation des travaux d'aménagement de la RD 63 dans la traverse de l'agglomération. La participation financière du Département est répartie comme suit : 27 000 € HT à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental et 54 552 € TTC sur le chapitre 23 ;

- Individualise, au titre des subventions d'équipement versées aux communes la somme de 27 000 € HT pour l'aménagement de la RD 63 à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental ;



- Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention, au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel GENNESSEUX', written over a horizontal line.

Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:41:42
Référence : 838fdd1bb161048c4c38c4607c8d751c7fc212f0



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEEICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 077

**Convention relative à la réalisation sous maîtrise d'ouvrage communale et sous maîtrise d'ouvrage départementale de l'aménagement de la route de Guivry - RD 35 du PR 27+927 au PR 28+387, en agglomération de la commune d'UGNY-LE-GAY
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 077,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la passation de la convention avec la commune d'UGNY-LE-GAY dont le projet est joint en annexe au rapport du Président et qui détermine les conditions techniques, administratives et financières auxquelles est subordonnée la réalisation des travaux d'aménagement de la RD 35 dans la traverse de l'agglomération. La participation financière du Département est répartie comme suit : 61 640 € HT à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental et 64 400 € TTC sur le chapitre 23 ;

- Individualise, au titre des subventions d'équipement versées aux communes la somme de 61 640 € HT pour l'aménagement de la RD 35 à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental (enveloppe cantonale) ;



- Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention, au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel GENESSEUX', written over a horizontal line.

Michel GENESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:41:27
Référence : 83d3ca92e1bc733199024278eb6a6b9de1d4ea01



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEEICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 078

**Convention relative à la réalisation sous maîtrise d'ouvrage communale et sous maîtrise d'ouvrage départementale de l'aménagement de la Rue Sadi Carnot RD 946 du PR17+184 au PR17+417 en agglomération de la commune de GUISE
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 078,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la passation de la convention avec la commune de GUISE dont le projet est joint en annexe au rapport du Président et qui détermine les conditions techniques, administratives et financières auxquelles est subordonnée la réalisation des travaux d'aménagement de la RD 946 dans la traverse de l'agglomération. La participation financière du Département est répartie comme suit : 15 180 € HT à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental et 35 000 € TTC sur le chapitre 23 ;

- Individualise, au titre des subventions d'équipement versées aux communes la somme de 15 180 € HT pour l'aménagement de la RD 946 à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental (enveloppe cantonale).



- Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention, au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel GENNESSEUX', written over a horizontal line.

Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:41:24
Référence : 882322f5aebf164442d003a10d612e8e3fde26a1



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 079

**Convention relative à la réalisation sous maîtrise d'ouvrage communale et sous maîtrise d'ouvrage départementale de l'aménagement des rues Wallon Satizelle, Charles Vavasseur et du Lieutenant Henri Defrance - RD 681 du PR 0 au PR 1+221, en agglomération de la commune d'HOLNON
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 079,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la passation de la convention avec la commune d'HOLNON dont le projet est joint en annexe au rapport du Président et qui détermine les conditions techniques, administratives et financières auxquelles est subordonnée la réalisation des travaux d'aménagement de la RD 681 dans la traverse de l'agglomération. La participation financière du Département est répartie comme suit : 76 880 € HT à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental et 140 000 € TTC sur le chapitre 23 ;

- Individualise, au titre des subventions d'équipement versées aux communes la somme de 76 880 € HT pour l'aménagement de la RD 681 à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental ;



- Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention, au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel GENNESSEUX', written over a horizontal line.

Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:41:19
Référence : 75a7ccdbf6bd45b1bc4b960d9cd885d6f2ad5150



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 080

**Convention relative à la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage communale et sous maîtrise d'ouvrage départementale, de l'aménagement de la RD 3060 entre les PR 3+775 et 4+025 dans la traverse de l'agglomération de MORTIERS
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 080,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la passation de la convention avec la commune de MORTIERS dont le projet est joint en annexe au rapport du Président et qui détermine les conditions techniques, administratives et financières auxquelles est subordonnée la réalisation des travaux d'aménagement de la RD 3060 dans la traverse de l'agglomération. La participation financière du Département est répartie comme suit : 12 507 € HT à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental et 30 768 € TTC sur le chapitre 23 ;

- Individualise, au titre des subventions d'équipement versées aux communes la somme de 12 507 € HT pour l'aménagement de la RD 3060 à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental ;

132

2



- Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention, au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel GENNESSEUX', written over a horizontal line.

Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:40:38
Référence : ab1a49796f45669c7e2e65e8f47a70cddb1d005



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 081

**Convention relative à la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage communale et sous maîtrise d'ouvrage départementale, de l'aménagement de la RD 520 entre les PR 5+850 et 6+150 (Rue Principale) dans la traverse de l'agglomération de GRANDRIEUX
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 081,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la passation de la convention avec la commune de GRANDRIEUX dont le projet est joint en annexe au rapport du Président et qui détermine les conditions techniques, administratives et financières auxquelles est subordonnée la réalisation des travaux d'aménagement de la RD 520 dans la traverse de l'agglomération. La participation financière du Département est répartie comme suit : 36 000 € HT à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental et 33 168 € TTC sur le chapitre 23 ;

- Individualise, au titre des subventions d'équipement versées aux communes la somme de 36 000 € HT pour l'aménagement de la RD 520 à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental ;



- Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention, au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel GENNESSEUX', written over a horizontal line.

Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:40:15
Référence : 0b68239c1fbd78ddd500a0ffa9f36faae633b813



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 082

**Convention relative à la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage communale et sous maîtrise d'ouvrage départementale, de l'aménagement de la RD 546 entre les PR 1+070 à 1+350 dans la traverse de l'agglomération de BARENTON-BUGNY
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 082,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la passation de la convention avec la commune de BARENTON-BUGNY dont le projet est joint en annexe au rapport du Président et qui détermine les conditions techniques, administratives et financières auxquelles est subordonnée la réalisation des travaux d'aménagement de la RD 546 dans la traverse de l'agglomération. La participation financière du Département est répartie comme suit : 30 380 € HT à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental et 38 793 € TTC sur le chapitre 23 ;

- Individualise, au titre des subventions d'équipement versées aux communes, la somme de 30 380 € HT pour l'aménagement de la RD 546 à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental ;



- Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention, au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel GENESSEUX', written over a horizontal line.

Michel GENESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:40:09
Référence : 37c22b45381348f87d42decfd75929dd8c1b9eb



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEEICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 083

Convention relative à la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage communale et sous maîtrise d'ouvrage départementale, de l'aménagement de la RD 59 entre les PR 0+200 et 0+500 (Rue d'Agnicourt) dans la traverse de l'agglomération de VIGNEUX-HOCQUET # Dépenses pour tiers

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 083,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la passation de la convention avec la commune de VIGNEUX-HOCQUET dont le projet est joint en annexe au rapport du Président et qui détermine les conditions techniques, administratives et financières auxquelles est subordonnée la réalisation des travaux d'aménagement de la RD 59 dans la traverse de l'agglomération. La participation financière du Département est répartie comme suit : 24 542,30 € HT à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental et 52 530 € TTC sur le chapitre 23 ;

- Individualise, au titre des subventions d'équipement versées aux communes la somme de 24 542,30 € HT pour l'aménagement de la RD 59 à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental ;



- Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention, au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel GENESSEUX', written over a horizontal line.

Michel GENESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:39:16
Référence : 24ec278c07cf553471d7a30d8301f6461e3b907f



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 084

**Convention relative à la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage communale et sous maîtrise d'ouvrage départementale, de l'aménagement des rues du Clos d'Hucquigny et de la Buisnière (RD 462 du PR5+930 au PR 6+450) en agglomération de la commune de FLAVIGNY-LE-GRAND-ET-BEAURAIN
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **084**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la passation de la convention avec la commune de FLAVIGNY-LE-GRAND-ET-BEAURAIN dont le projet est joint en annexe au rapport du Président et qui détermine les conditions techniques, administratives et financières de réalisation des travaux d'aménagement de la RD 462 dans la traverse de l'agglomération. La participation financière du Département est répartie comme suit : 66 560 € HT à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental et 60 000 € TTC sur le chapitre 23 ;

- Individualise, au titre des subventions d'équipement versées aux communes, la somme de 66 560 € HT pour l'aménagement de la RD 462 à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental ;



- Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention, au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel GENNESSEUX', written over a horizontal line.

Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:38:16
Référence : 45a37aa77d5318064635d05ae43dc2eb7a8bfbd0

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 085**Déclassement et reclassement de la RD 1980 dans la voirie
communale de VENIZEL**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **085**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide de se prononcer favorablement sur le projet de déclassement et de reclassement dans la voirie communale de VENIZEL de la RD 1980, depuis la RN 31 jusqu'au carrefour avec les rues des Bruyères et de l'Oiselet (parcelle cadastrée section ZE n° 332) ;

- Prend acte que la commune de VENIZEL avait opté pour un reclassement de cette voie dans son état actuel, sans versement de forfait libérateur.

Ce transfert de domanialité interviendra à la date de la délibération de la Commission permanente. A cette date, la commune de VENIZEL en assumera la gestion ainsi que la police de la conservation et la police de la circulation.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:38:14
Référence : 2ec37a7e052c9af0e413ebb396c77e990bdab511



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEEICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 086

Déclassement et reclassement de la RD 346 dans la voirie communale de VENDEUIL

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **086**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Accepte le déclassement et le reclassement dans la voirie communale de VENDEUIL de la route départementale n° 346 (du PR 0+000 au PR 2+030 pour une longueur de 2073 ml) ;

2) Opte pour le versement d'une indemnité forfaitaire de remise en état de la chaussée, d'un montant de 150 000,00 € HT, correspondant au coût de réfection de la couche de roulement de la RD 346 sur la longueur déclassée, étant entendu que la commune s'engage à affecter cette indemnité à la réfection de la voie en question ;

3) Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention définissant les conditions administratives et financières de versement, en une seule fois, à la commune de VENDEUIL, de l'indemnité susvisée d'un montant de 150 000,00 € HT. Le transfert de domanialité de cette voie interviendra à la date du versement de ladite indemnité ;

4) Individualise le crédit correspondant au chapitre 204, pour un montant de 150 000,00 € HT.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:38:09
Référence : 45922251c35ddf022cedfc8f097da76175fc8d



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 087
Fonds Départemental de Solidarité / Individualisation d'opérations
Dépenses pour tiers

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **087**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'individualiser les subventions suivantes :

CANTON DE BOHAIN-EN-VERMANDOIS :

*une subvention relative à la Commune de GOUY, pour des travaux de voirie VC n°9 ch. de Guizancourt, pour un montant de 8 269,18 € sur le programme 2017,

CANTON DE CHATEAU-THIERRY :

*une subvention relative à la Commune de BOURESCHES, pour des travaux de voirie VC n°4 rte de Lucy le Bocage (Travaux suppl.), pour un montant de 3 240,00 € sur le programme 2015

*une subvention relative à la Commune de COINCY, pour des travaux de voirie VC n°10 rue de la Vigne Mignot, pour un montant de 9 020,00 € sur le programme 2015

*une subvention relative à la Commune de NESLES-LA-MONTAGNE, pour des travaux de voirie VC n°9 de la RD n°1 à Pétret, pour un montant de 19 033,19 € sur le programme 2015

CANTON DE CHAUNY :

*une subvention relative à la Commune de LA-NEUVILLE-EN-BEINE, pour des travaux de voirie VC n°1 rue Mademoiselle, pour un montant de 4 317,00 € sur le programme 2015

*une subvention relative à la Commune de CAILLOUEL-CREPIGNY, pour des travaux de voirie VC n°12 rue de la Place, pour un montant de 12 216,29 € sur le programme 2016,

CANTON D'ESSOMES-SUR-MARNE :

*une subvention relative à la Commune de BONNEIL, pour des travaux de voirie VC n°8 CVO rte de la Vallée, pour un montant de 8 358,20 € sur le programme 2015

*une subvention relative à la Commune de NOGENT-L'ARTAUD, pour des travaux de voirie VC n°20 rue du Mesnil Haut, pour un montant de 8 995,80 € sur le programme 2015

*une subvention relative à la Commune d'AZY-SUR-MARNE, pour des travaux de voirie RD n°969 rte de la Vallée, pour un montant de 11 440,00 € sur le programme 2017

*trois subventions relatives à la Commune de CHARLY-SUR-MARNE, pour des travaux de voirie VC n°11 rte des Fermes, n°39 rue du Patis et n°18 rue des Vignes, pour un montant total de 25 500,30 € sur le programme 2017,

CANTON DE FERRE-EN-TARDENOIS :

*une subvention relative à la Commune d'AIZY-JOUY, pour des travaux de voirie VC rue d'Hameret, pour un montant de 16 579,71 € sur le programme 2015

*deux subventions relatives à la Commune de BRAINE, pour des travaux de voirie VC ch. des Fossés et RD av. Kennedy, pour un montant total de 6 007,77 € sur le programme 2015

*une subvention relative à la Commune de COUVRELLES, pour des travaux de voirie VC rte de Maast-et-Violaine à Couvrelles, pour un montant de 21 298,88 € sur le programme 2015

*une subvention relative à la Commune de CYS-LA-COMMUNE, pour des travaux de voirie RD n°144, pour un montant de 7 369,50 € sur le programme 2015

*une subvention relative à la Commune d'OSTEL, pour des travaux de voirie VC rue de la Glaux, pour un montant de 1 737,54 € sur le programme 2015

*deux subventions relatives à la Commune de DRAVEGNY, pour des travaux de voirie VC n°12 ch. de Montaon et RD n°14, pour un montant total de 7 498,00 € sur les programmes 2015 et 2017

*une subvention relative à la Commune de VILLERS-AGRON-AIGUIZY, pour des travaux de voirie VC rte de la Gare d'Olizy, pour un montant de 576,00 € sur le programme 2015

*une subvention relative à la Commune de TERNY-SORNY, pour des travaux de voirie VC rue de la Vallée, pour un montant de 3 661,80 € sur le programme 2015

*deux subventions relatives à la Commune de SERGY, pour des travaux de voirie VC ch. de Favière et rue du Mont, pour un montant total de 5 073,75 € sur les programmes 2015 et 2017

*une subvention relative à la Commune d'AUGY, pour des travaux de voirie VC ch. de la Prairie, pour un montant de 3 421,76 € sur le programme 2017

*trois subventions relatives à la Commune de MISSY-SUR-AISNE, pour des travaux de voirie VC imp. de la Tuilerie, ch. de Rû et ch. de la Biza, pour un montant total de 26 928,85 € sur le programme 2017

*une subvention relative à la Commune de PONT-ARCY, pour des travaux de voirie VC Grande Rue, pour un montant de 6 274,28 € sur le programme 2017,

CANTON DE GUISE :

*une subvention relative à la Commune de TUPIGNY, pour des travaux de voirie VC n°13/6 rue des Prés de l'Hermitage, pour un montant de 8 489,60 € sur le programme 2016

*une subvention relative à la Commune de BOUE, pour des travaux de voirie VC n°27 rue Paul Materne, pour un montant de 3 707,20 € sur le programme 2015

*deux subventions relatives à la Commune de LESQUIELLES-SAINT-GERMAIN, pour des travaux d'intempéries VC n°21 ruelle de Bellet et n°1 rue Chaude, pour un montant total de 3 792,00 € sur le programme 2017

*cinq subventions relatives à la Commune de VADENCOURT, pour des travaux d'intempéries VC n°5 rue des Champs, n°10 rue des Ecoles, n°11 rue de la Vicomte et n°7 rue de Paris, pour un montant total de 2 570,60 € sur le programme 2017,

CANTON D'HIRSON :

*une subvention relative à la Commune de BUCILLY, pour des travaux de voirie VC n°1 rue de l'Eglise, pour un montant de 5 985,05 € sur les programmes 2015 et 2016

*une subvention relative à la Commune de JEANTES, pour des travaux de voirie VC n°2 La Sablonnière, pour un montant de 11 380,85 € sur les programmes 2016 et 2017

*une subvention relative à la Commune de LANDOUZY-LA-VILLE, pour des travaux de voirie VC n°3 du Régiment, pour un montant de 6 589,87 € sur le programme 2015

*une subvention relative à la Commune de LEUZE, pour des travaux de voirie VC n°7 rue du Pont, pour un montant de 1 480,65 € sur le programme 2015

*deux subventions relatives à la Commune de WATIGNY, pour des travaux d'intempéries VC n°10 du Gué des Logettes et n°9 des Rigoles, pour un montant total de 1 110,80 € sur le programme 2017

*deux subventions relatives à la Commune de SAINT-MICHEL, pour des travaux de voirie VC n°4 rue du Fond de Crampe et n°7 rte de Blissly, pour un montant total de 43 727,33 € sur les programmes 2015 et 2017,

CANTON DE LAON 1 :

*une subvention relative à la Commune de LANISCOURT, pour des travaux de voirie VC rte de Noircourt (tr.2), pour un montant de 17 816,00 € sur le programme 2017

*une subvention relative à la Commune de VIVAISE, pour des travaux de voirie VC rue des Sources, pour un montant de 11 737,08 € sur le programme 2017

*deux subventions relatives à la Commune d'URCEL, pour des travaux de voirie RD n°23 Rte des Rois et VC rue de l'Ordinier, pour un montant total de 9 020,00 € sur le programme 2015,

CANTON DE LAON 2 :

*deux subventions relatives à la Commune de FESTIEUX, pour des travaux de voirie VC rue des Rotoirs (tr. 1 et 2), pour un montant total de 7 163,48 € sur les programmes 2015 et 2016,

CANTON DE MARLE :

*une subvention relative à la Commune de BOIS-LES-PARGNY, pour des travaux de voirie VC n°6 du Choléra, pour un montant de 10 014,17 € sur le programme 2016

*une subvention relative à la Commune de CHERY-LES-POUILLY, pour des travaux de voirie VC rue de Chalandry, pour un montant de 5 986,18 € sur le programme 2015

*une subvention relative à la Commune de LE SOURD, pour des travaux de voirie VC n°3 de Lemé, pour un montant de 7 996,80 € sur le programme 2017

*une subvention relative à la Commune de MARLE, pour des travaux de voirie VC n°35 de Marle à Thiernu, pour un montant de 3 836,70 €, sur les programmes 2015 et 2016

*une subvention relative à la Commune de CRECY-SUR-SERRE, pour des travaux de voirie VC rue de l'Eglise, pour un montant de 20 700,00 € sur les programmes 2016 et 2017,

CANTON DE RIBEMONT :

*deux subventions relatives à la Commune de NEUVILLETTE, pour des travaux de voirie RD n°70 rue St Claude 1^{ère} et 3^{ème} tr., pour un montant total de 17 989,47 € sur les programmes 2015 et 2016

*une subvention relative à la Commune de FLAVY-LE-MARTEL, pour des travaux de voirie VC n°11 rue des Juifs, pour un montant de 16 170,00 € sur le programme 2017

*une subvention relative à la Commune d'HAPPENCOURT, pour des travaux de voirie VC1 rue du Boucher, pour un montant de 20 295,94 € sur le programme 2017

*une subvention relative à la Commune de MOY-DE-L'AISNE, pour des travaux de voirie VC n°25, pour un montant de 5 550,00 € sur le programme 2017,

CANTON DE SAINT-QUENTIN 1 :

*deux subventions relatives à la Commune de GRICOURT, pour des travaux de voirie VC n°8 rue du Nord et n°2 rue Jean de la Fontaine, pour un montant total de 10 635,57 € sur les programmes 2016 et 2017,

CANTON DE SAINT-QUENTIN 2 :

*deux subventions relatives à la Commune de FONTAINE-NOTRE-DAME pour des travaux de voirie VC n°3 rue des Tilleuls et n°2 rue du Château, pour un montant total de 25 729,50 € sur le programme 2015,

CANTON DE SAINT-QUENTIN 3 :

*une subvention relative à la Commune de GRUGIES, pour des travaux de voirie VC n°6 rue de Normandie Tour de Ville, pour un montant de 18 600,00 € sur le programme 2016

*une subvention relative à la Commune de MESNIL-SAINT-LAURENT, pour des travaux de voirie VC n°7 rue des Chataignères, pour un montant de 7 327,21 € sur le programme 2015

*deux subventions relatives à la Commune d'HOMBLIERES, pour des travaux de voirie VC n°1 rue Frédéric Lenglet et n°17 rue du Gl Debessey, pour un montant total de 12 300,69 € sur les programmes 2015 et 2017,

CANTON DE SOISSONS 1 :

*trois subventions relatives à la Commune de CROUY, pour des travaux de voirie VC rue Henry Barbusse, Sente Many et rue de l'Ecole des Clémencins (1^{ère} tr.), pour un montant total de 21 390,72 € sur les programmes 2015, 2016 et 2017

*une subvention relative à la Commune de CUFFIES, pour des travaux de voirie VC rue du Moulin, pour un montant de 930,00 € sur le programme 2015

*une subvention relative à la Commune de PASLY, pour des travaux de voirie VC rue de l'Osière, pour un montant de 1 554,00 € sur le programme 2015

*quatre subventions relatives à la Commune de SOISSONS, pour des travaux de voirie VC rue Abelard, EP PMR Quais bus (1,2 et 3), pour un montant total de 32 249,99 sur les programmes 2015, 2016 et 2017

*une subvention relative à la Commune d'OSLY-COURTIL, pour des travaux de voirie RD St Martin et Alsace Lorraine, pour un montant de 38 430,00 € sur le programme 2017,

CANTON DE SOISSONS 2 :

*une subvention relative à la Commune de BELLEU, pour des travaux de voirie VC rue Léon Blum, pour un montant de 10 431,33 € sur le programme 2017

*une subvention relative à la Commune de COURMELLES, pour des travaux de voirie VC rue Gambetta, pour un montant de 4 735,04 € sur le programme 2017

*une subvention relative à la Commune de PLOISY, pour des travaux de voirie aménagement de la RD n°173, pour un montant de 2 100,00 € sur le programme 2017,

CANTON DE TERGNIER :

*une subvention relative à la Commune de TERGNIER, pour des travaux de voirie VC n°119 rue des Fusillés 2^{ème} tr., pour un montant de 8 640,00 € sur le programme 2015

*une subvention relative à la Commune de VERSIGNY, pour des travaux de voirie VC n°18 rue Ile du Noir, pour un montant de 19 824,00 € sur le programme 2016,

CANTON DE VIC-SUR-AISNE :

*trois subventions relatives à la CC RETZ EN VALOIS (DOMMIERS, MONTIGNY-LENGRAIN, MORSAIN), pour des travaux de voirie VC n°1 rue du Calvaire, n°40 imp. Flonval et n°13 ch. de Morsain à Blérancourt, pour un montant total de 12 521,75 € sur les programmes 2015 et 2017

*une subvention relative à la Commune de SAINT-PAUL-AUX-BOIS, pour des travaux de voirie VC rue du Plessier, pour un montant de 10 036,85 € sur le programme 2017,

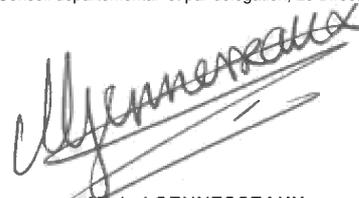
CANTON DE VERVINS :

- *deux subventions relatives à la Commune d'ETREAUPONT, pour des travaux de voirie RN n°2 et VC n°4 rue des Juifs, pour un montant total de 8 924,78 € sur le programme 2015
- *une subvention relative à la Commune de ROZOY-SUR-SERRE, pour des travaux de voirie VC rue de Cernival, pour un montant de 9 730,00 € sur les programmes 2015 et 2017
- *une subvention relative à la Commune de CLAIRFONTAINE, pour des travaux de voirie VC n°4 rue des Nourris, pour un montant de 14 205,68 € sur le programme 2017
- *une subvention relative à la Commune de LA FLAMENGRIE, pour des travaux de voirie VC n°34 Chemin Noir, pour un montant de 6 519,00 € sur le programme 2017
- *une subvention relative à la Commune de PAPLEUX, pour des travaux de voirie VC n°2 de Floyon, pour un montant de 4 007,27 € sur le programme 2015
- *une subvention relative à la Commune de LAIGNY, pour des travaux de voirie RD n°77, pour un montant de 17 850,00 € sur le programme 2017
- *une subvention relative à la Commune de THENAILLES, pour des travaux de voirie RD n°1850, pour un montant de 6 049,50 € sur le programme 2017
- *une subvention relative à la Commune de VERVINS, pour des travaux de voirie VC n°50 Pl. Sadi Carnot, pour un montant de 4 860,00 € sur le programme 2017
- *une subvention relative à la Commune de PARFONDEVAL, pour des travaux de voirie VC n°10 rte de Louvet, pour un montant de 7 759,04 € sur le programme 2017,

CANTON DE VILLERS-COTTERETS :

- *une subvention relative à la Commune de MURET-ET-CROUTTES, pour des travaux de voirie VC rue St Jean, pour un montant de 14 850,00 € sur le programme 2016
- *une subvention relative à la Commune de CHAUDUN, pour des travaux de voirie VC pl. Publique, pour un montant de 8 555,80 € sur le programme 2017
- *une subvention relative à la Commune de GANDELU, pour des travaux de voirie VC n°4 rue du Gué, pour un montant de 3 548,07 € sur le programme 2017
- *une subvention relative à la Commune de LATILLY, pour des travaux de voirie VC rue du Lavoir et St-Laurent (tr.2), pour un montant de 9 681,75 € sur le programme 2017
- *une subvention relative à la Commune de MARIZY-SAINTE-GENEVIEVE, pour des travaux de voirie VC n°4 ch. de Marizy à la Ferté Milon, pour un montant de 13 148 ,16 € sur le programme 2017
- *une subvention relative à la Commune de NAMPTEUIL-SOUS-MURET, pour des travaux de voirie RD n°831, pour un montant de 2 559,38 € sur le programme 2017
- *une subvention relative à la Commune de RETHEUIL, pour des travaux de voirie VC rue du Sautoir (cplt 2017), pour un montant de 7 593,75 € sur le programme 2017
- *une subvention relative à la Commune de VILLERS-COTTERETS, pour des travaux de voirie RD rue Alexandre Dumas (cplt 2017), pour un montant de 10 008,11 € sur le programme 2017
- *une subvention relative à la Commune de VILLERS-HELON, pour des travaux de voirie EP Accessibilité, pour un montant de 8 778,00 € sur le programme 2017.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:38:05
Référence : 4ab592b0fe73cda56dcadd3c3ad999292e842d9a



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 088

**Infrastructures - Programme d'amélioration des Routes
Départementales - Sous-programme de sécurité routière - Mise en
sécurité du domaine public - Individualisations - Communes de
TORCY-EN-VALOIS, BARZY-EN-THIERACHE et BRAINE
* Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 088,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- d'individualiser, au titre du programme 2017 d'amélioration des Routes Départementales pour la mise en sécurité du domaine public, les opérations suivantes :

Canton de VILLERS-COTTERETS :
Commune de TORCY-EN-VALOIS RD 82-PR 23+600 au PR 23+900 38 000 €

Canton de GUISE :
Commune de BARZY-EN-THIERACHE RD 261-PR 2+492 à 2+507 46 000 €

Canton de FERE-EN-TARDENOIS :
Commune de BRAINE RD 22-PR 26+2230 au PR 29+765 32 000 € ;

150

2



- de financer ces opérations sur le chapitre 23 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel GENNESSEUX', written over a horizontal line.

Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:37:58
Référence : 68849432b04fb17747ad108565638942c066bce



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 089

**Mise en valeur du site de l'Abbaye de Vauclair
* Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **089**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide de proroger d'un an par voie d'avenant la convention de mise en valeur du site de l'Abbaye de Vauclair passée avec le Syndicat Mixte du Plan d'Eau des Vallées de l'Ailette et de la Bièvre ;
- Autorise le Syndicat Mixte à démolir les 2 chalets en bois de forme conique implantés sur le site et à y installer des toilettes sèches ;
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer ledit avenant.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:37:56
Référence : ca0d97c1ff203f4f93181b6cf092409dd2b32b72



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 090

**Programme d'amélioration des Routes Départementales - Sous-programme grosses réparations d'ouvrages d'art - Individualisation d'opérations
* Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 090,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'individualiser, au titre du sous-programme 2017 de grosses réparations d'ouvrages d'art, les opérations décrites dans le rapport du Président pour les montants suivants :

Canton de BOHAIN-EN-VERMANDOIS Communes de GOUY et LE CATELET – RD 1044 - OA D0680	92 200 €
Canton de CHÂTEAU-THIERRY Commune de BRECY – RD 470 - OA D0343	68 000 €
Canton de GUIGNICOURT Commune de NEUFCHÂTEL-SUR-AISNE – RD 966 - OA D0478	88 620 €
Canton de GUISE Commune d'ETREUX – RD 946 - OA D0465 Commune de MARLY-GOMONT – RD 774 - OA D0410	37 300 € 112 700 €

Canton d'HIRSON Commune de LOGNY-LES-AUBENTON – RD 38 - OA D154D	14 710 €
Canton de TERGNIER Commune d'ACHERY – RD 643 - OA D0377	81 820 €
Canton de MARLE Commune de SAINT-PIERREMONT – RD 60 - OA D0194	108 000 €
Canton de RIBEMONT Commune de BRISSY-HAMEGICOURT – RD 132 - OA D0277	74 500 €
Commune de JUSSY – RD 8 - OA D0037	350 000 €
Commune d'URVILLERS – RD 1044 - OA D0684	50 970 €
Canton de VIC-SUR-AISNE Commune de VIC-SUR-AISNE – RD 2 - OA D0012	147 400 €
Canton de VILLERS-COTTERÊTS Commune d'ARMENTIERES-SUR-OURCQ – RD 80 - OA D0255	92 800 €

Total : 1 319 020 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:37:47
Référence : 8278254ef9158a7072e7331c6bbf412e5ff92968



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 091

Association Bleu Ciel Organisation - Foire exposition de SAINT-QUENTIN du 24 au 28 mai 2017

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **091**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des suffrages exprimés (2 voix contre, 1 abstention),

1) Alloue une subvention de 11 500 € à l'Association Bleu Ciel Organisation de SAINT-QUENTIN, pour l'organisation de la foire exposition du 24 au 28 mai 2017 ;

2) Prend acte que cette dépense est imputée au chapitre 65 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement

sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:37:45

Référence : 85dd749d3d5496b61db814de96f1f470920c4af2

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 29 mai 2017

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 092**Politique départementale en faveur du sport - Fonctionnement sportif
Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **092**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des suffrages exprimés (2 voix contre),

1) Alloue, au titre de l'aide à l'organisation de manifestations sportives, sous réserve de justification de réalisation de la manifestation et de transmission du bilan financier correspondant, la subvention suivante :

- Club Pentathlon Moderne Saint-Quentinois :

Championnats de France de Pentathlon moderne catégorie Triathlon,
les 3 et 4/06/17 à SAINT-QUENTIN

3 000 € ;

2) Gage cette dépense de 3 000 € sur les crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/06/2017 à 09:37:33
Référence : ca9995bcd4b1222c2d4a28a3d59156e9a13fd23